

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



PLAN D'ACTION NATIONAL
DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU BURUNDI « PANAF-B »
2025-2030

Bujumbura, Juin 2025

PREFACE

L'agriculture au Burundi est considérée comme garant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que du développement durable d'autant plus qu'elle est source des aliments, des revenus et des matières premières de l'agro-industrie.

L'agriculture familiale est définie comme « un mode d'organisation de la production agricole, sylvicole, halieutique, pastorale et aquacole, gérée et exploitée par une famille et reposant essentiellement sur le capital et le travail de la famille, y compris ceux des femmes et des hommes. La famille et l'exploitation sont liées, co-évoluent et combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles ».

Au Burundi, l'effectif des ménages ordinaires est évalué à 2 724 457 dont 85,7% représentent les ménages agricoles. Parmi ceux-ci, environ 99% des exploitations agricoles se sont révélées d'une agriculture familiale. C'est donc cette agriculture familiale qui est à l'origine de la production des produits agricoles qui font vivre les familles rurales et urbaines et dont une partie est fournie aux marchés et assure la souveraineté alimentaire.

L'objectif de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale "DNUAF" (2019-2028) est de mettre en évidence le rôle central de cette agriculture dans l'éradication de la faim et dans la durabilité des systèmes alimentaires. Cette DNUAF 2019-2028 offre une occasion unique d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les moyens de subsistance, de mieux gérer les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de réaliser un développement durable, en particulier dans les zones rurales.

A cet effet, le MINEAGRIE a produit un Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale au Burundi "PANAF-B" 2025-2030.

Ce Plan d'Action de l'Agriculture Familiale du Burundi (PANAF-B) est le fruit des contributions de plusieurs acteurs venant de différents secteurs. Le processus de son élaboration a donc été participatif et inclusif. D'où ces intervenants de différents secteurs doivent s'approprier de ce plan, mobiliser des ressources suffisantes et s'engager fermement à le mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'ici 2030.

Cette décennie vise à reconnaître l'importance des agriculteurs familiaux et à les responsabiliser en tant qu'agents clés de la transformation durable des systèmes alimentaires résilients, face aux changements climatiques. Elle vise aussi à garantir l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources naturelles et aux intrants de production, à des services et aux nouvelles technologies adaptées afin qu'ils puissent en tirer parti pour appliquer des pratiques agricoles résilientes et hautement productives.

Le Gouvernement du Burundi réitère son engagement à collaborer avec tous les acteurs tant nationaux qu'internationaux pour promouvoir l'agriculture familiale.

Nous profitons de cette occasion pour remercier encore une fois tous les partenaires qui ont participé activement de près ou de loin à l'élaboration de ce document, entre autres la FAO, le FIDA, le FRM (Forum Rural Mondial) et les organisations internationales et nationales œuvrant dans le secteur agricole au Burundi.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Calinie MBARUSHIMANA



Cabinet du Ministre

CARTE DES REGIONS NATURELLES DU BURUNDI

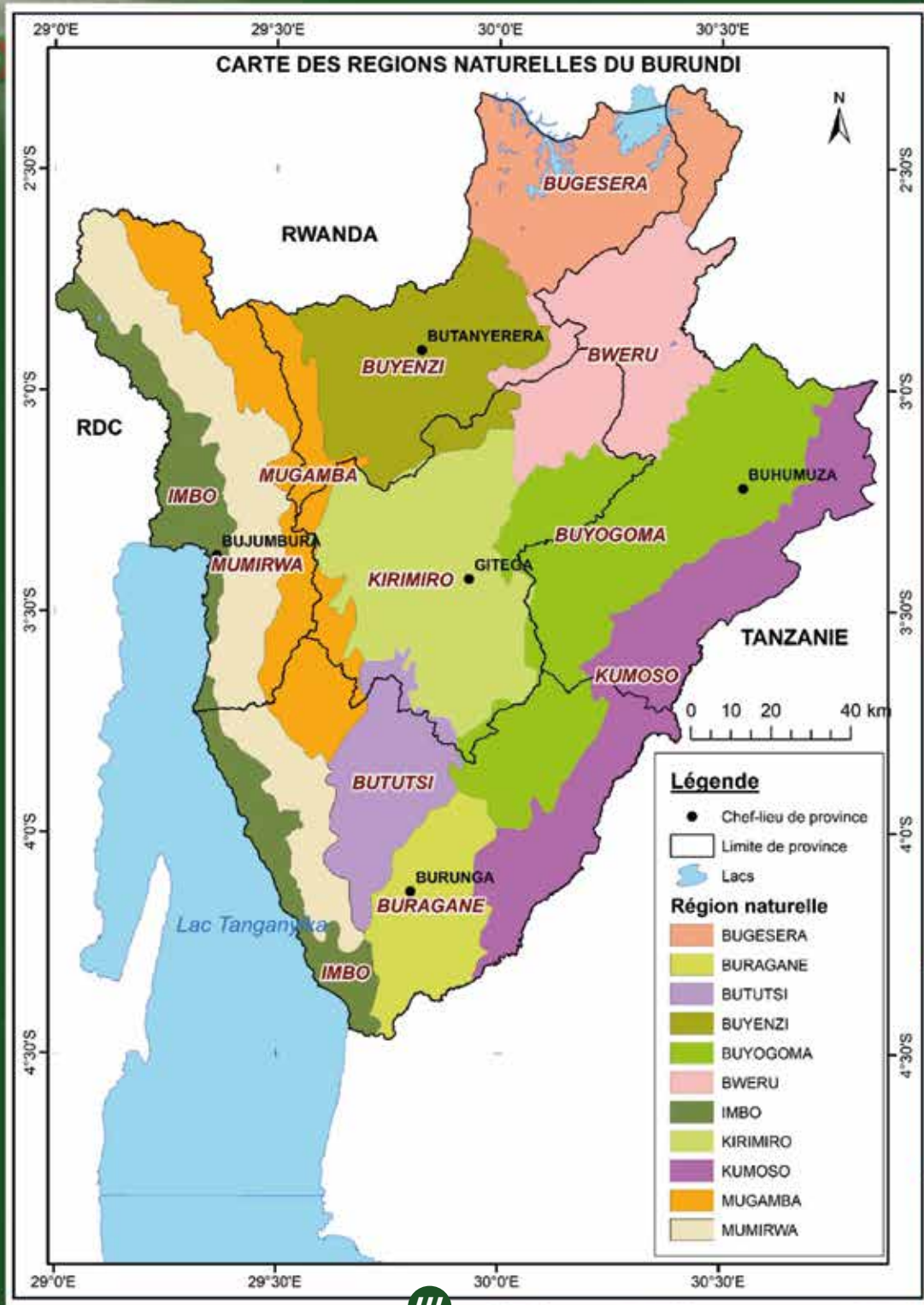


TABLE DES MATIERES

PREFACE	→	II
Carte des Regions Naturelles du Burundi	→	III
Liste des sigles, abreviations et acronymes	→	IV
Résumé	→	V
Introduction	→	VI
Contexte Général	→	10
Approche méthodologique d'élaboration du plan d'action national de l'agriculture familiale	→	15
Typologie de l'agriculture familiale au Burundi	→	17
Agriculture familiale au Burundi	→	18
Caractéristiques générales de l'agriculture familiale	→	18
Défis de l'agriculture familiale	→	18
Catégories des exploitations agricoles au Burundi	→	18
Plan d'action de l'agriculture familiale du Burundi	→	24
Indicateurs de suivi de la performance de l'agriculture familiale au Burundi	→	46
Stratégie de mise en œuvre	→	53
Référence bibliographique	→	55

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AIAF	Année Internationale de l'Agriculture Familiale
ADIP	Association pour la Dignité Paysanne
CAET	Caractérisation de la transition agroécologique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CPP	Cadre de Programmation Pays
CTT	Comité Technique de Travail
DNUAF	Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FRM	Forum Rural Mondial
GPA	Groupe de Plaidoyer Agricole
IDH	Indice de Développement Humain
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
ODD	Objectifs de Développement Durable
OPA	Organisation de Producteurs Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PND	Plan National de Développement du Burundi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PAG	Plan d'Action Global
PANAF-B	Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale au Burundi
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuels
RGPFAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SDAM	Score de Diversité Alimentaire Moyen
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund

RESUME

Le présent Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale au Burundi (PANAF-B) est conçu pour une période de 2025-2030. Il est, à quelques nuances près, structuré suivant le modèle du Plan d'Action Global de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (DNUAF) 2019-2028. Il s'articule autour d'un objectif, de sept axes et en actions indicatives rattachés aux sept piliers du Plan d'Action Global (PAG). Le choix du PANAF-B à l'horizon 2030 est motivé par le contexte agricole national basé sur la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.

La vision commune de tous les acteurs de l'agriculture familiale au Burundi est de parvenir à une société prospère, inclusive, souveraine sur le plan alimentaire et où le bien-être de tous et toutes est garanti pour toutes les générations. Autrement dit, le présent plan d'action national de l'agriculture familiale au Burundi a pour objectif global suivant : « Accélérer les actions menées de façon collective, cohérente et globale pour soutenir les agriculteurs familiaux, acteurs clés du développement durable ».

Les principaux axes poursuivis sont les suivants :



AXE 1

Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale.

AXE 2

Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations.

AXE 3

Promouvoir l'égalité de genres dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales.

AXE 4

Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural.

AXE 5

Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.

AXE 6

Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat.

AXE 7

Renforcer la multi dimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture.

Une série d'actions ont été identifiées dans le présent Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale du Burundi. Ces actions répondent à chaque axe.

Pour permettre un bon suivi et une évaluation de sa mise en œuvre, une série d'indicateurs a été élaborée et un Comité Technique de Pilotage sera mise en place à cet effet.



INTRODUCTION



L'agriculture familiale revêt une importance stratégique dans les systèmes agroalimentaires, en particulier pour la production durable d'aliments diversifiés et sains. Aux niveaux mondial, régional et national, la multi dimensionnalité de l'agriculture familiale est une opportunité pour la résilience des systèmes agroalimentaires, la réduction de la faim et de la pauvreté, et l'amélioration de la qualité de vie des communautés rurales et urbaines.

Reconnaissant son potentiel pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Assemblée Générale des Nations Unies¹ a déclaré la Décennie de l'agriculture familiale 2019 - 2028 pour stimuler la sensibilisation, la réflexion, la promotion de l'agriculture familiale, les politiques publiques et les stratégies différenciées pour promouvoir le secteur.

La DNUAF et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont intimement liés. Mieux encore, la DNUAF vise à renforcer l'agriculture familiale et à promouvoir des systèmes alimentaires diversifiés et innovants afin de contribuer au Programme 2030 d'une manière encore plus complète et cohérente. Dès lors, les enjeux de la DNUAF sont multiples, variés et imbriqués ou interdépendants. Ils incluent notamment :

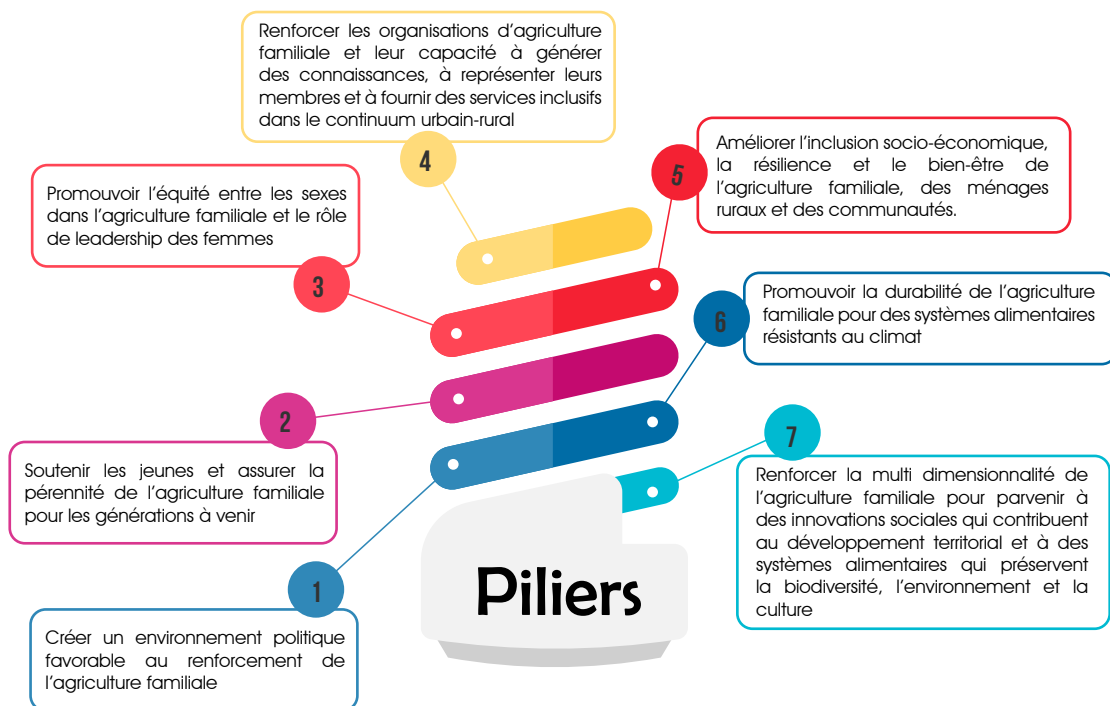
- L'éradication de la pauvreté et de la faim ;
- La réduction des inégalités économiques et sociales ;
- La réduction des pertes et des déchets alimentaires ;
- L'éradication de la malnutrition sous toutes ses formes ;
- La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- La prévention de l'appauvrissement des sols, de la pollution de l'eau et de la dégradation de l'environnement ;
- La restauration des écosystèmes dégradés ;
- L'inclusion et l'équité sociales ;
- La préservation et la transmission des savoirs et de la culture.

En somme, la question au cœur de la DNUAF est bien plus vaste que la sécurisation de la production alimentaire mondiale. Il s'agit de construire une société sans faim, plus durable, plus résiliente, plus inclusive, plus solidaire, plus juste, plus équitable, plus pacifique et plus responsable qui garantit aux générations présentes et futures le bien-être de tous.

¹Résolution des Nations Unies n° A/RES/72/239

À cette fin, la FAO et le FIDA ont été désignés comme chefs de file des Nations Unies pour élaborer le Plan d'Action Global (PAG). De plus, les deux institutions (FAO et FIDA) ont été chargées d'accompagner les Etats dans l'élaboration de leurs plans d'action de l'agriculture familiale respectifs.

Le plan d'action global s'articule autour de sept piliers, qui constituent un cadre d'action aux niveaux national et régional :



Le PANAF-B est élaboré à base de ces sept piliers du Plan d'Action Global de l'agriculture familiale et d'autres documents stratégiques nationaux du secteur agricole et environnemental.

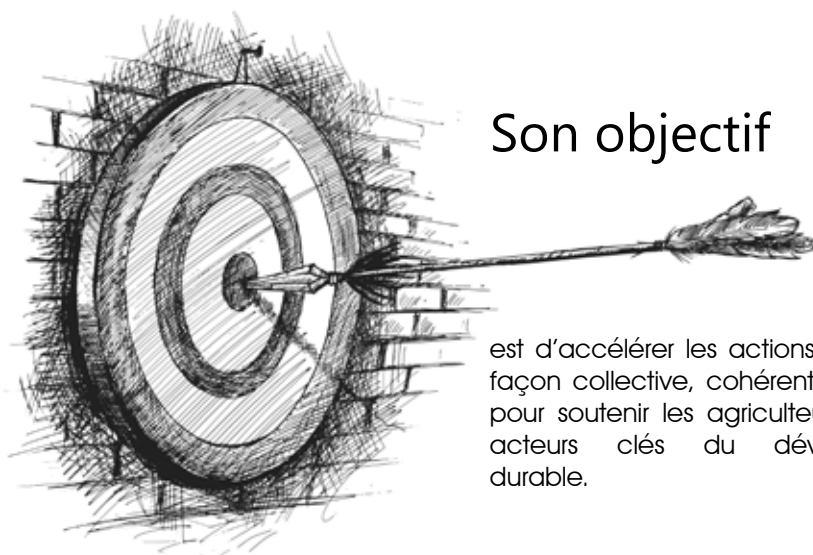
Selon les précisions du Plan d'Action Global, la recherche d'une cohérence des politiques intersectorielles doit être soutenue et considérée pour renforcer les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement agricole.

Le PANAF-B est l'occasion pour toutes les parties prenantes nationales concernées de mobiliser des ressources, de consolider, d'aligner et de renforcer leurs actions en faveur de l'agriculture familiale en vue de la mise en place de systèmes alimentaires durables, inclusifs, viables et résilients et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

En termes d'innovations



- Le PANAF-B constitue un document national de référence au même titre que d'autres pays qui ont adhéré à la DNUAF 2019-2028.
- Le PANAF-B repose sur 7 axes qui convergent vers la promotion de l'agriculture familiale en mettant le ménage agricole dans une situation qui lui permet de résister contre l'accaparement des terres par des sociétés industrielles.
- Le PANAF-B met un accent particulier sur l'accompagnement progressif des producteurs agricoles dans la transition d'une agriculture de subsistance vers une production agricole d'autosuffisance alimentaire et à visée commerciale.



Son objectif

est d'accélérer les actions menées de façon collective, cohérente et globale pour soutenir les agriculteurs familiaux, acteurs clés du développement durable.



2.1. Niveau mondial

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 20 décembre 2017 la résolution 72/239 portant la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale 2019-2028 « DNUAF ». Cela prouve que les Nations Unies ont compris de l'importance et du rôle de l'Agriculture Familiale dans le développement durable des systèmes alimentaires. Elles reconnaissent l'énorme contribution de l'Agriculture Familiale à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et le rôle que les exploitations familiales jouent pour améliorer la nutrition et assurer la sécurité alimentaire mondiale, éradiquer la pauvreté, éradiquer la faim, conserver la biodiversité et assurer la durabilité de l'environnement. Elles considèrent que l'agriculture familiale est prédominante aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette agriculture produit en valeur plus de 80 % de la nourriture mondiale.

Pour faciliter la réalisation de l'agenda décennal 2028, un Plan d'Action Global de la DNUAF a été validé en 2019. Dans l'optique de conduire l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce plan mondial, la FAO et le FIDA ont été mandatés pour guider et accompagner ce processus afin que chaque pays soit doté d'un Plan d'Action National sur l'Agriculture Familiale élaboré dans un cadre multi acteurs.

2.2. Niveau national

L'agriculture reste un secteur fondamental pour le pays, avec 85,7 % des ménages ordinaires impliqués dans des activités agricoles². En effet, sur une superficie totale du pays de 27 834 km², 23 500 km² constituent des terres potentiellement agricoles³, soit 84% de la superficie totale.

L'Agriculture Familiale est pratiquée sur la quasi-totalité des superficies cultivées. 85,2% des personnes en âges de travailler exercent des emplois agricoles. Parmi eux, environ 99% sont des agriculteurs familiaux pour une population globale composée par 52,2% de femmes où la population agricole est majoritairement féminine et 82,2% ont moins de 40 ans⁴. Au niveau économique, le secteur agricole contribue au PIB à hauteur de 39.6 % et fournit 95% de l'offre alimentaire⁵.

Le secteur de l'élevage est marqué par une diversité d'animaux. Selon les résultats préliminaires de la RGPHAE 2024, le nombre de bovins atteint 782 462 têtes, les caprins s'élèvent à 2 672 662 têtes, les porcins à 850 297 têtes, les ovins à 379 318 têtes, les lapins à 1 371 584 têtes, les volailles sont particulièrement présentes avec 2 774 314 têtes (les poules, les pentades, les canards, les dindons, cailles, pigeons, les oies).

²Décret N° 100/032 du 27 mars 2025 portant publication des résultats préliminaires du Recensement Général de la Population de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage au Burundi, Edition 2024

³(RGPHAE 2024). Stratégie Agricole Nationale « SAN » 2018-2027.

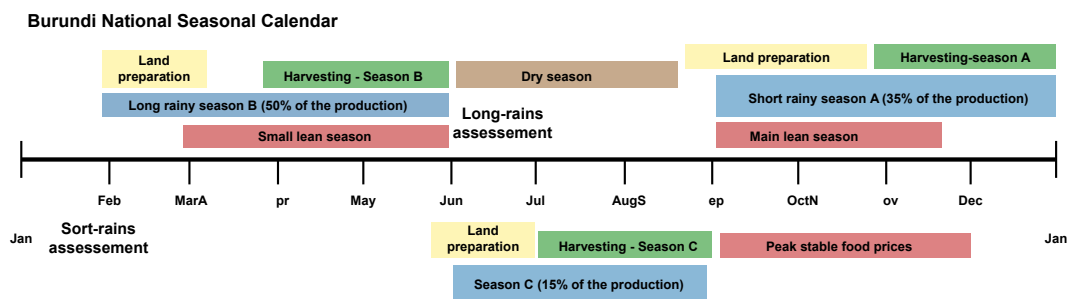
⁴Cadre de Programmation Pays, FAO 2024-2027

⁵DOPEAE, 2020.

2.2.1 Caractéristiques climatiques

Le Burundi est situé dans la zone intertropicale avec 3 saisons agricoles par an. Il est caractérisé par un climat qui varie en fonction de l'altitude. En effet, les altitudes supérieures à 2000 m, matérialisées par la crête Congo-Nil ont des précipitations moyennes comprises entre 1400 mm et 1600 mm et des températures moyennes annuelles oscillant autour de 15°C avec des minima descendant quelquefois jusqu'à 0°C. Les plateaux centraux, dont l'altitude oscille entre 1500 et 2000 m, reçoivent environ 1200 mm de précipitations annuelles pour 18 à 20°C de températures moyennes. Les zones d'altitudes inférieures à 1400 m dans la plaine de l'Imbo et les dépressions du Moso et de Bugesera ont des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et même souvent inférieures à 1000 mm et des températures moyennes annuelles supérieures à 20°C.

Saisons climatiques et agricoles au Burundi



Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage – Programme Alimentaire Mondial (PAM), Bulletin de suivi de la sécurité alimentaire, mai 2013

Le pays est réparti en deux grands bassins hydrographiques : le bassin du Nil qui comprend d'une part la Ruvubu et ses affluents et d'autre part la Kanyaru, affluents de la Kagera, et le bassin du fleuve Congo⁶.

2.2.2. Structure agraire, systèmes de production et productions

L'agriculture burundaise est caractérisée par un très grand nombre d'exploitations de petite taille (moins de 0,5 ha en moyenne), intensives en travail. Y domine l'agriculture familiale, avec des inégalités en surfaces et de revenus significatives, de telle sorte qu'une partie de la force de travail s'emploie en tant que force de travail salariée dans les plus grandes exploitations (quelques hectares).

L'agriculture est essentiellement manuelle (houe), avec seulement quelques surfaces motorisées dans les plaines. La reproduction de la fertilité est largement fondée sur l'utilisation des résidus de culture, et notamment ceux issus des bananeraies qui jouent un rôle central dans la gestion de la fertilité et constituent la principale forme d'accumulation de capital des agriculteurs. Du fait de la pression démographique, les jachères ont pratiquement disparu et, hors réserves forestières, l'essentiel du territoire est cultivé.

⁶PANA Burundi, 2007

Les systèmes de production agricole sont caractérisés par une domination de successions de saisons culturales (avec en général trois cycles de cultures annuelles par an : saisons A, B et C) et d'associations de culture vivrières.

Selon les régions agroécologiques, les productions suivantes sont plus ou moins représentées, sans qu'il n'y ait de véritable spécialisation régionale, la polyculture étant la règle :

- La banane est présente dans toutes les zones inférieures à 2000 m et la banane plantain principalement dans la plaine de l'Imbo ;
- Les tubercules sont surtout présents dans les zones de basse et moyenne altitude (province de Ruyigi notamment) ;
- Le maïs, le sorgho et le haricot sont bien présents dans tout le pays ;
- Le riz irrigué est surtout présent dans les grandes plaines (plaine de l'Imbo et dépression du Moso) et dans les marais d'altitude ; le riz non irrigué est surtout présent dans les marais de moyenne altitude des plateaux centraux ;
- Le palmier à huile est présent dans les plaines humides, à l'Ouest notamment (altitude inférieure à 900 m) ;
- La canne à sucre est surtout présente dans les plaines ;
- Le café et le thé sont surtout présents dans les régions de plus haute altitude.

2.2.3. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'agriculture garantit la plus grande partie de l'alimentation de la population burundaise, même si le pays importe une partie de sa consommation. Jusqu'au début des années 90, la croissance de la production agricole (liée notamment à une forte intensification en travail des systèmes de production permettant notamment d'assurer la gestion de la fertilité des sols) a suivi la croissance démographique et a permis d'assurer l'indépendance alimentaire du pays. La production agricole a fortement été touchée par la crise interne du pays des années 90. La production agricole a aujourd'hui toujours tendance à s'accroître, mais à un rythme (environ 2% / an sur la dernière décennie) inférieur à celui de la croissance démographique (2,6 à 3%), d'où un taux de dépendance alimentaire croissant⁷.

La ration journalière d'un burundais est dominée à plus de 90% par des apports volumineux pauvres en éléments essentiels (tubercules et racines, bananes), avec peu d'aliments riches en protéines, lipides et oligo-éléments. 52,8%⁸ des enfants de moins de cinq ans sont chroniquement malnutris. L'UNICEF souligne que ce taux de malnutrition chronique très élevé occasionne des dommages irréversibles pour la croissance physique et le développement intellectuel des enfants, hypothéquant leurs performances scolaires et plus tard, leur devenir social et professionnel.

⁷Politiques Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Paysannerie dans la communauté de l'Afrique de l'Est, 7-Burundi, Décembre 2014

⁸Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Juin 2024 : Rapport d'enquête nationale sur la situation nutritionnelle et de mortalité au Burundi

2.2.4. Alignement aux documents stratégiques du Burundi

Le présent PANAF-B s'aligne aux politiques et textes réglementaires (lois, codes, stratégies, etc.) nationaux et sectoriels en matière de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'environnement, du changement climatique, du genre, de la protection sociale et de la jeunesse. Nous citerons entre autres les documents relatifs aux secteurs suivants :

⊗ **Agriculture, élevage et transformation des systèmes agroalimentaires**

- Plan National de Développement (PND) 2018-2027.
- Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) 2018-2027.
- Stratégie Nationale de Développement de l'Élevage (SNDE).
- Stratégie de lutte contre la dégradation des sols, 2011.

⊗ **Ressources naturelles, environnement et changement climatique**

- Code de l'environnement du Burundi.
- Politique Nationale de l'Environnement (PNE).
- Politique nationale sur le changement climatique, 2013.
- Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur le Changement Climatique (SNPA-CC).
- Plan d' Action National d'Adaptation (PANA).
- Politique forestière, 2022.
- Code foncier 2011.
- Code forestier, 2016.
- Code de l'eau, 2012.
- Stratégie REDD+, 2019.
- Troisième Communication nationale sur le Changement Climatique.
- Stratégie Nationale pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes.

⊗ **Nutrition, jeunesse et genre**

- Politique nationale de la jeunesse.
- Politique nationale genre 2012-2025.

⊗ **Résilience et protection sociale**

- Politique nationale de protection sociale (PNPS).

L'engagement du pays à élaborer le Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale au Burundi (PANAF-B « 2025-2030 ») est une étape cruciale permettant de rejoindre les autres nations du monde et canaliser les efforts des différents acteurs vers un objectif commun à travers un renforcement de la cohérence des politiques intersectorielles.

Tous les axes du présent PANAF-B cadrent avec la Vision du Burundi Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060. La formulation des interventions s'inspire du Plan National de Développement (PND) Révisé 2018-2027. Elles tiennent aussi compte de la Politique et Stratégie du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, 2023-2027 et du Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et d'Elevage (DOPEAE), 2020.

Les autres textes réglementaires de références pour renforcer l'agriculture familiale proviennent des ministères sectoriels intéressés par la promotion de l'agriculture familiale, en l'occurrence le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ; le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ; le Ministère des Finances, du Budget et de Planification Economique ; Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Au Burundi, il existe, certes, des réalisations de référence : Etude sur la plus-value et les limites de l'agriculture familiale versus commerciale au Burundi 2023 ; fora paysans de 2014, 2017, 2018 et 2019.

Par rapport à la vision du Burundi, pays émergent en 2040, pays développé en 2060, le PANAF-B se conforme au Pilier 4 ainsi stipulé « Ecologie et patrimoine Durable ». L'Agroécologie est un modèle qui cherche à améliorer les systèmes agricoles en utilisant autant que possible les ressources naturelles plutôt que de dépendre des intrants externes chimiques et de l'énergie fossile. C'est la caractéristique principale de l'Agriculture Familiale.

Par rapport à la politique et stratégie du MINEAGRIE 2023-2027, le PANAF-B est aligné à sa mission d'assurer la sécurité alimentaire et nutritive de la population burundaise, d'augmenter les revenus des ménages et les devises issues d'exportations, de protéger l'environnement et la gestion rationnelle des terres.

Pour préserver l'écologie de façon durable, il est souhaitable de promouvoir les systèmes alimentaires basés sur l'agriculture familiale qui produisent durablement et rendent accessibles, en quantité et qualité des ressources pour l'alimentation saine, qui prennent soin du patrimoine naturel et de son utilisation durable par les générations futures, qui promeuvent le bien-être et la dignité de tous et de toutes (hommes et femmes, jeunes et adultes)

Le PANAF-B s'inscrit aussi dans l'objectif 20 de la vision : « Protéger l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique ».

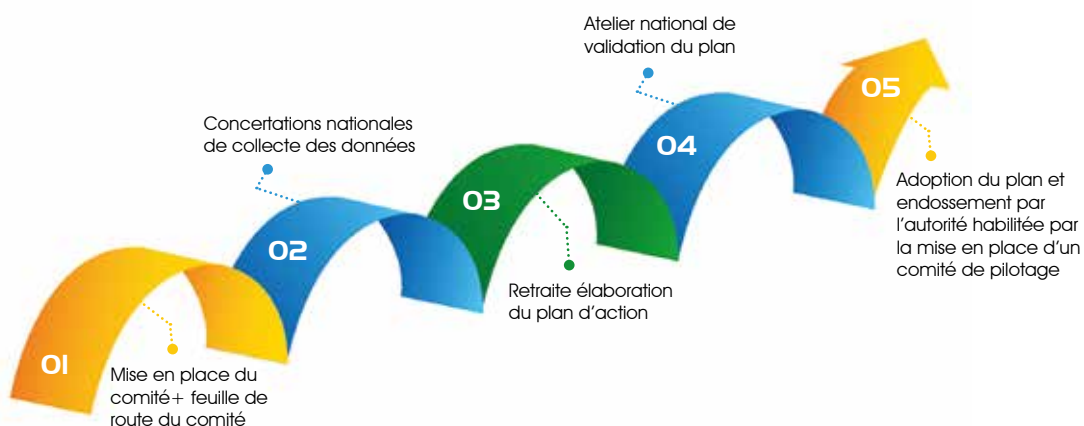
En effet, selon le slogan de l'AIAF « Nourrir le monde, soigner la planète », « promouvoir l'agriculture résiliente au changement climatique », on comprend que c'est l'Agriculture Familiale qui est en mesure de faire face au changement climatique par l'association des cultures et l'utilisation des variétés adaptées au changement climatique. Avec le « reboisement du pays à grande échelle », il est à noter que les espaces qui sont disponibles pour le reboisement sont constitués par des exploitations familiales (agroforesterie).



APPROCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU BURUNDI

3

L'un des principaux objectifs prévus dans le PAG de la DNUAF est l'élaboration de plans d'actions nationaux sur l'agriculture familiale par les gouvernements, en concertation avec les organisations d'agricultrices et agriculteurs familiaux et les plateformes multipartites de dialogue politique, y compris les comités nationaux de l'agriculture familiale. L'élaboration du PANAF-B s'est déroulée entre décembre 2024 et avril 2025. Cette élaboration s'est réalisée en 5 phases :



La première phase était l'engagement du Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage en mettant en place un Comité Technique de Travail (CTT) dont son mandat était l'élaboration du PANAF-B. Le comité a par la suite établi sa feuille de route pour tout le processus.

La deuxième phase était constituée par la conduite des concertations des acteurs non gouvernementaux et étatiques pour récolter les informations et des données nécessaires à l'élaboration du PANAF-B. Les acteurs étaient sensibilisés sur la décennie, l'importance du PANAF-B une fois élaboré et les stratégies de sa mise en œuvre. Avant la tenue des conférences et ateliers, une cartographie de la situation nationale agricole en général et de l'agriculture familiale en particulier et une documentation ont été réalisées. D'autres considérations en fonction desquelles il était facile de décider sur des mesures à prendre et évaluer leur faisabilité ont été menées.

La troisième phase était l'organisation d'une retraite du comité technique de travail pour une analyse critique des éléments rassemblés et élaborer la 1^e mouture du PANAF-B contenant les mécanismes de sa mise en œuvre, de suivi et évaluation.

La quatrième phase consistait à la tenue d'un atelier national de validation de la PANAF-B dans lequel tous les acteurs du domaine étaient conviés pour fournir leurs dernières contributions à intégrer à la 1^e mouture pour produire la version finale.

La cinquième phase était l'adoption et l'endossement par une autorité de haut niveau, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.





TYPOLOGIE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU BURUNDI

4

4.1. Définition de l'Agriculture Familiale

Selon le Comité de pilotage international de l'AIAF⁹, "L'agriculture familiale (y compris toutes les activités agricoles pratiquées dans un cadre familial) est un moyen d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et repose principalement sur le travail familial, tant celui des femmes que celui des hommes. Exploitations agricoles et familles évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre. Elles combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles".

4.2. Positionnement global des principaux types d'agriculture

Avant de caractériser plus précisément ce qu'est l'agriculture familiale et de mettre en perspective la manière dont elle est appréhendée dans différents contextes, il est utile de dresser un premier tableau global des grandes formes de production agricole. Nous distinguons, schématiquement, les agricultures à caractère familial d'une part, et des agricultures à caractère entrepreneurial d'autre part. La distinction s'opère selon la place occupée respectivement par l'organisation familiale et par les modalités de contrôle du capital productif.

Ces deux grandes formes obéissent à des logiques qui en font deux « pôles » principaux d'organisations de l'agriculture. En raison de l'imbrication possible des critères, il convient de prendre en compte un type intermédiaire d'agriculture patronale, qui a toute sa place car caractérisé par des comportements spécifiques.

Pour démêler l'écheveau des situations concrètes, il est possible de s'appuyer sur quelques critères qui permettent de dégager trois types d'agriculture appréhendés à travers les exploitations agricoles qu'elles regroupent (voir tableau 1).

Critères	Types	Entreprise agricole	Exploitation patronale	Exploitation familiale
Capital		Actionnaires	Familial ou association familiale prédominant	Familiale ¹⁰
Gestion		Technique	Technique et / ou familiale	Familiale
Main-d'œuvre		Exclusivement salariée	Mixte salariée et familiale (dont salariés permanents)	Familiale (éventuellement salariés temporaires)
Autoconsommation		Sans objet	Anecdotique	Autoconsommation partielle à dominante
Statut juridique		SA ou autres formes sociétaires	Statut d'exploitant ou forme associative	Informel ou statut d'exploitant.

Source : CIRAD, *Agricultures familiales du monde*, 2013

⁹FAO, 2014, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

¹⁰Y compris les exploitations qui ne disposent que de capitaux très réduits, comme les exploitations sans terre.

4.3. Agriculture familiale au Burundi

L'agriculture familiale au Burundi joue un rôle crucial dans l'économie du pays, étant la principale source de moyen de subsistance pour la majorité de la population. La population agricole est d'environ 90%. Parmi eux, environ 99% sont des agriculteurs familiaux. Au niveau économique, le secteur agricole contribue à hauteur de 39,6 % au PIB et fournit 95% de l'offre alimentaire. Voici quelques aspects clés de l'agriculture familiale au Burundi :

4.3.1. Caractéristiques générales de l'agriculture familiale

Petites exploitations agricoles : La majorité des exploitations agricoles sont de taille modeste, souvent comprises entre 0,5 et 2 hectares.

Diversité des cultures : Les familles burundaises cultivent une variété de cultures vivrières et les cultures de rente, dont le maïs, le riz, le manioc, les haricots, le palmier à huile les légumes, ainsi que des cultures d'exportation comme le café, le thé, le coton, etc.

Exploitation familiale : L'agriculture est généralement gérée par des familles, avec une forte implication des membres, notamment des femmes et des enfants.

Modes de production traditionnels : Les méthodes agricoles restent souvent traditionnelles, avec une utilisation limitée de technologies modernes et des moyens de production peu intensifiés.

4.3.2. Défis de l'agriculture familiale

Accès limité aux ressources : Les agriculteurs familiaux ont souvent un accès limité aux terres, aux semences de qualité, aux financements, et à l'éducation ou à la formation techniques.

Problèmes climatiques : Le Burundi, comme d'autres pays de la région, fait face à des changements climatiques, notamment des sécheresses et des inondations, qui impactent la production agricole.

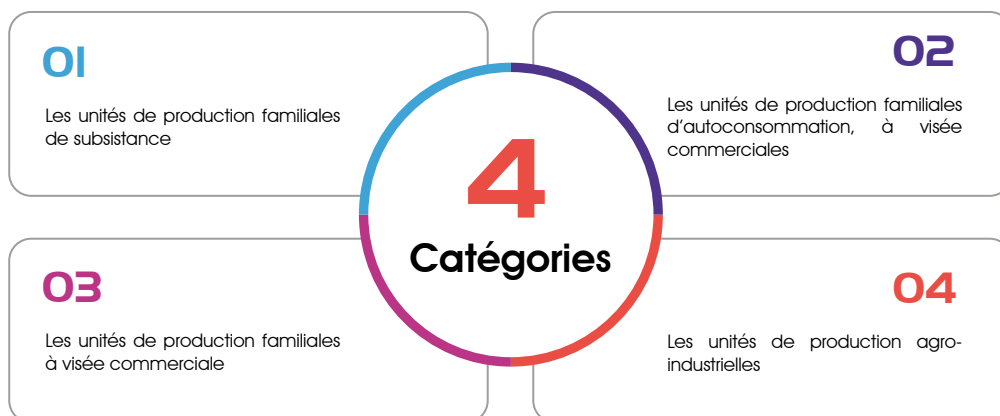
Manque d'infrastructures : L'absence d'infrastructures adéquates, telles que des routes de qualité pour le transport des produits, limite l'accès au marché et augmente les coûts pour les agriculteurs familiaux.

Conflits et instabilité politique : Les périodes de conflits et l'instabilité politique ont également perturbé l'agriculture et l'accès aux ressources dans certaines régions.

En résumé, l'agriculture familiale au Burundi est à la fois un secteur clé pour l'économie et un domaine où de nombreux défis demeurent. Toutefois, avec des investissements appropriés et une meilleure organisation, l'agriculture familiale pourrait devenir un moteur de développement durable pour le pays.

4.3.3. Catégories des exploitations agricoles au Burundi

Selon l'étude sur la plus-value et les limites de l'Agriculture Familiale réalisée au Burundi en 2023, il existe 4 catégories d'unités d'exploitations dont trois représentent à 99% l'Agriculture familiale. Ces 4 catégories sont les suivantes :



4.3.3.1. Les exploitations familiales de subsistance

1.1. Caractéristiques

Le plus important est de comprendre le dispositif dans lequel cette catégorie est installée et les éléments constitutifs de leur situation. Le premier constat est qu'ici, la mobilisation des liens forts c'est-à-dire de la main d'œuvre au sein de la famille est très faible. Ceci est contre-intuitif, mais deux raisons l'expliquent : la première est que le système n'est pas organisé de manière que tous les membres de la famille y trouvent une place. Les parcelles sont réduites, le système de production est basique et ne demande pas une implication systématique de toute la famille par exemple. L'autre explication est que cette main d'œuvre est peu formée aux techniques innovantes, agroécologiques de production. Il s'agit alors d'un déficit qualitatif. La dernière explication est qu'en réalité, ce sont des ménages dans lesquels les jeunes prennent tôt une certaine indépendance (migration, pratiquent d'autres activités (moto, petit commerce...), et dans lesquels seules quelques personnes sont investies (parfois les parents avec une force de travail limitée). Ici aussi, la mobilisation des liens faibles, c'est-à-dire la capacité de se mettre en relation avec d'autres acteurs (coopératifs, associations, groupement...) est limitée.

Les familles de cette catégorie sont indéniablement en situation de pauvreté, en général, rencontrent des problèmes de suffisance alimentaire, et rencontrent des difficultés d'accès aux soins de santé, à la scolarité/éducation de leurs enfants. Les parcelles foncières sont très réduites. En général, moins de 0,5 ha, et les capacités d'extension sont quasi inexistantes. Au contraire, la tendance est soit à la vente, soit au morcellement du fait de la pression démographique et de la succession.

1.2. Atouts

Contrairement aux intuitions générales que l'on peut avoir sur cette catégorie, le constat est qu'elles ont une capacité de résilience remarquable. Cette résilience trouve son contenu dans un certain nombre de thématiques.

La première est la sécurité alimentaire : si la crise alimentaire (malnutrition est une réalité) il faut reconnaître que malgré tout, ce sont essentiellement les produits de

leurs unités de production qui permettent aux familles pauvres de se nourrir. La deuxième est une « relative » résilience face aux chocs externes : les agriculteurs pratiquant une production agricole de subsistance semblent les mieux préparés à faire face aux chocs externes tels que les crises économiques, les fluctuations des prix des denrées alimentaires et le changement climatique. La troisième est la préservation des savoirs traditionnels, car dans les unités de production agricole de subsistance jouent un rôle clé dans la préservation des savoirs traditionnels liés à l'agriculture. Le rythme des saisons et les cultures dites endogènes, des plantes phytosanitaires... sont très présentes dans les pratiques de ces catégories d'unités de production. Il y a un mode traditionnel de gestion de l'eau, de conservation des sols et des manières de planter, et d'associer les cultures qui sont transmises de génération en génération, préservant ainsi la biodiversité agricole et la durabilité des systèmes de production.

1.3. Limites

L'une des grandes faiblesses de ce type d'exploitation est la participation marginale à des dynamiques associatives et coopératives. Ce sont ces dynamiques qui donnent accès dans la plupart des cas à des formations, des tontines, des mécanismes d'accès au micro-crédit, à l'aide ciblée de l'État et des autres acteurs du développement. Ces acteurs sont le plus souvent dans une situation d'isolement socioprofessionnel. Cependant, cette participation aux dynamiques collectives liées à l'activité agricole n'est pas la panacée, mais une porte d'entrée vers l'amélioration de ses pratiques et moyens de production.

4.3.3.2. Les unités de production familiales d'autoconsommation à visée commerciale

2.1. Caractéristiques

Les unités de production d'autoconsommation et à visée commerciale sont caractérisées par une diversité des cultures : elles favorisent l'association et la diversité des cultures, avec une production variée d'aliments pour la consommation familiale et locale. Elles sont donc caractérisées par une autoconsommation qui est assurée, et dont la visée est de dégager des marges pour la commercialisation.

La participation des acteurs dans des dynamiques coopératives et associatives est assez importante. La mobilisation de la main-d'œuvre familiale est elle aussi très visible. Par contre, les surfaces exploitées ne sont pas sensiblement différentes de celles de la première catégorie, même si l'un des objectifs des producteurs est d'agrandir leurs parcelles dès qu'ils sont en capacité de dégager une marge bénéficiaire. Ce qui fait la différence, ce sont les modalités et techniques de production. Le fait pour ces unités d'être participantes dans une coopérative, dans une association, qu'ils ont reçu des formations, qu'ils partagent des pratiques innovantes d'élevage ou de culture, quelques fois agroécologiques, qu'ils ont par le biais de la coopérative ou de l'association plus facilement accès aux semences, aux engrais, au microcrédit... Il y a dans cette catégorie un attachement affectif à la terre qui est encore plus fort, car les acteurs comprennent la valeur économique et productive, mais aussi symbolique, et culturelle de la terre.

2.2. Atouts

Les unités de production familiales de cette catégorie présentent des atouts majeurs.

Le premier est une plus grande ouverture à la protection de l'environnement, car, lorsqu'elles ont reçu des formations, elles ont tendance à privilégier des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement. Cela dit, en général, les producteurs de cette catégorie sont irrigués par les politiques de subvention des engrais de la part de l'État et des partenaires au développement.

Le deuxième atout est le renforcement des liens communautaires, par ce que ces unités sont intégrés dans des communautés rurales, par le biais des coopératives, des associations de producteurs, d'éleveurs... Ces arènes favorisent les échanges de connaissances et la diffusion des pratiques vertueuses, de ressources et de produits entre les agriculteurs, renforçant ainsi les liens sociaux et la solidarité au sein de la communauté. La capacité à mobiliser et entretenir des liens sociaux est très forte ici. Et c'est par cette modalité principalement que les unités de production restent viables et innovantes.

Le troisième et non des moindres est relatif à la sécurité alimentaire. Ces unités de production agricole sont des éléments essentiels pour assurer la sécurité alimentaire, l'alimentation variée. Elles permettent non seulement de répondre à la question de la faim (quantité/ration alimentaire suffisante) mais aussi et surtout à la question nutritionnelle (régime alimentaire complet et équilibré), par la diversification des productions, l'association du vivrier d'autoconsommation et marchand. La stratégie ici est double donc : satisfaire les besoins de la famille en premier, et par la suite dégager des surplus pour la vente et l'augmentation du revenu. Le bien-être économique et la résilience des communautés agricoles, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux marchés est limité.

Un autre avantage est que la productivité des exploitations de cette catégorie rend possible plus que dans la catégorie précédente, la logique d'extension des exploitations (acquisition des parcelles à divers endroits du village (multi situées), le développement de la pluriactivité choisie, et souvent complémentaire avec l'activité agricole qui est centrale : (élevage + salariat + petit commerce). Cette possibilité permet de réduire les morcellements liés à l'héritage.

2.3. Limites

Des difficultés subsistent. Elles sont parfois lourdes et handicapantes. Il s'agit des difficultés d'accès au crédit, aux intrants, aux semences améliorées, au marché, au transport, à la conservation... Des amorces sont observées, mais elles sont encore parfois de faible intensité, induisant de ce fait une difficulté majeure (principale faiblesse des unités de cette catégorie) à s'insérer dans la chaîne de valeur.

4.3.3.3. Les unités de production familiales à visée commerciale

3.1. Caractéristiques

Ces unités sont principalement portées par des entrepreneurs agricoles ou des élites extérieures à la région. Leurs modèles de production ne sont pas encore du ressort de l'entreprise ou de l'agro-industrie. En effet, le mode de fonctionnement est encore organisé autour de la famille et de la capacité à mobiliser des ressources dans l'entourage. De plus, ces unités produisent des spéculations essentiellement commerciales, agricoles et d'élevage (porcs, poulets, maïs, haricot, riz, huile de palme, thé...).

La logique d'autoconsommation est résiduelle. Ce n'est pas le principal objectif, même si les logiques d'autoconsommation sont prises en compte dans l'investissement. Mais des stratégies d'accès au crédit, aux semences de qualité, aux intrants agricoles chimiques et agros écologiques font partie de la logique de production.

3.2. Atouts

Ces unités ont une capacité d'extension importante. Ils peuvent donc produire à des échelles relativement importantes. La moyenne des surfaces foncières disponibles variait entre 10 ha et 300 ha. Cet atout étant à considérer avec mesure, étant donné que les logiques d'extension sont parfois comme agressives, accapareurs, au détriment des paysans vulnérables.

Le deuxième atout de cette catégorie est la capacité à comprendre la nécessité de la valeur ajoutée des produits transportés, stockés et parfois transformés. Même si ces logiques sont dans des stades souvent embryonnaires, elles font partie intégrante de la stratégie des producteurs de cette catégorie.

Le dernier atout est la capacité de rendre disponible un certain nombre de produits sur le marché de la consommation. Les déficits en termes de satisfaction de la demande de presque tous les produits alimentaires au Burundi étant importants, des logiques de production comme celles-ci viennent participer à réduire les problèmes de pénurie.

3.3. Limites

Un certain nombre de réserves méritent d'être soulevées par rapport à ce mode de production. Il ne s'agit pas en soi de limites comme le titre l'annonce, mais des points d'attention, des champs à améliorer. Le premier est qu'il reste très vulnérable, dans le contexte burundais, aux incertitudes climatiques, aux incertitudes économiques diverses.

Le second écueil a trait aux pratiques agroécologiques, ou plus précisément à la conscience écologique de ces exploitations orientées vers l'agrandissement et la productivité et la rentabilité maximale. Cette limite se manifeste concrètement par la difficulté de certification/homologation de certains produits sur des marchés réglementés. Ils posent sans doute une question de santé publique.

L'autre point d'attention a trait à la nécessité de mieux réguler le marché foncier et le marché du travail. Car sur le foncier, la tendance est à l'achat compulsif des terres des élites accapareuses. En proposant des solutions alimentaires, ce modèle précarise davantage ceux qui ont été dépossédés : augmentation des écarts avec de plus en plus de pauvres et de plus en plus de riches.

En faisant une comparaison entre l'étude de CIRAD, 2013 et l'étude de 2023 faite sur le Burundi, on peut conclure que les exploitations familiales d'autoconsommation à visée commerciale et les exploitations familiales à visée commerciale constituent une exploitation patronale.





PLAN D'ACTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE DU BURUNDI

5

A l'instar du Plan d'Action Global 2019-2028, le Plan d'Action de l'Agriculture Familiale du Burundi 2025-2030 comporte 7 axes qui déclinent chacun les résultats, les produits, ainsi que les actions indicatives au niveau national.

AXE

I

Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

Résultats	Produits	Actions indicatives au niveau national
1.1. Constitution d'une base de données fiables et pertinentes au niveau national et décentralisé sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale.	1.1.A. Collecte de données et recherche inclusive comprenant l'évaluation des dimensions multiples de l'agriculture familiale en vue d'appuyer la conception, la vulgarisation et la mise en œuvre de politiques bien ciblées pour l'agriculture familiale dans tous les secteurs agricoles.	1.1.1. Constituer une base de données des informations déjà existantes (état des lieux de l'agriculture familiale), recueillir et documenter des données rapides et pertinentes au niveau national et décentralisé liées aux aspects divers et multiples de la performance de l'agriculture familiale (taille, main-d'œuvre, gestion des ressources naturelles, cultures, bétail, services socio-économiques, services écosystémiques, préservation de la biodiversité, les semences locales de qualité, les fumures organiques, les outils agricoles modernes accessibles aux petits producteurs, les techniques modernes, les innovations, etc.). 1.1.2. Améliorer les méthodes appliquées à la collecte des données agricoles et leur stockage afin d'enregistrer les multiples éléments que l'agriculture familiale apporte à l'élaboration des politiques.



Résultats



Produits



Actions indicatives au niveau national

1.1.

Constitution d'une base de données fiables et pertinentes au niveau national et décentralisé sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale.

1.1.A.

Collecte de données et recherche inclusive comprenant l'évaluation des dimensions multiples de l'agriculture familiale en vue d'appuyer la conception, la vulgarisation et la mise en œuvre de politiques bien ciblées pour l'agriculture familiale dans tous les secteurs agricoles.

1.1.3.

Documenter les données et les résultats de la recherche locale participative axée sur les politiques (cocreation de connaissances à travers la collaboration des chercheurs et des agriculteurs familiaux) portant sur :

- L'accès aux services socio-économiques (santé, éducation, protection sociale, inclusion financière, etc.) ;
- L'accès et l'adoption de pratiques de production durables ;
- Les services fournis par les agriculteurs familiaux ;
- L'identification, l'utilisation et le développement de marchés pour les aliments nutritifs produits localement ;
- L'accès aux services socio-économiques (santé, éducation, protection sociale, inclusion financière, etc.) ;
- L'impact d'une alimentation saine et l'amélioration de la nutrition sur la santé des différents groupes de population (élaboration d'outils d'évaluation de la qualité de l'alimentation) ;
- L'innovation durable issue de l'agriculture familiale;
- L'agriculture familiale intégrée dans la planification des systèmes alimentaires urbains et ruraux (notamment dans les stratégies des collectivités locales pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition);
- Les stratégies de gestion des risques ;
- La part de produits agricoles destinés à la consommation, à l'exportation et à l'agro-industrie ;
- Les tendances en matière d'investissement liées aux agriculteurs familiaux, etc.

1.1.4.

Mettre à disposition de données ventilées par sexe et âge par l'évaluation de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture.

1.1.5.

Renforcer et faciliter la recherche intégrée et multisectorielle en s'appuyant sur les connaissances locales, traditionnelles et autochtones des agriculteurs familiaux aux niveaux local et national.



Résultats






Produits



Actions indicatives au niveau national

<p>1.1.</p> <p>Constitution d'une base de données fiables et pertinentes au niveau national et décentralisé sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale.</p>	<p>1.1.A.</p> <p>Collecte de données et recherche inclusive comprenant l'évaluation des dimensions multiples de l'agriculture familiale en vue d'appuyer la conception, la vulgarisation et la mise en œuvre de politiques bien ciblées pour l'agriculture familiale dans tous les secteurs agricoles.</p>	<p>1.1.6.</p> <p>Mettre en place des outils d'analyse clairs et stables des indicateurs pour l'élaboration de politiques visant à cibler efficacement l'agriculture familiale dans tous les secteurs en suivant leur mise en œuvre et leur efficacité.</p> <p>1.1.7.</p> <p>Mener une étude complémentaire sur les catégories de l'agriculture familiale au Burundi pour identifier leurs proportions</p>
<p>1.2.</p> <p>Amélioration de l'engagement politique et financier et de la sensibilisation pour appuyer les divers éléments que l'agriculture familiale apporte au développement durable à différents niveaux.</p>	<p>1.2.A.</p> <p>Initiatives de sensibilisation et de plaidoyer visant à améliorer la compréhension des différents acteurs sur les questions liées à l'agriculture familiale.</p> <p>1.2.B.</p> <p>Garantie d'un engagement politique et financier permanent, significatif, cohérent et actif.</p> <p>1.2.C</p> <p>Redynamisation des mécanismes de financement de l'agriculture familiale.</p>	<p>1.2.1.</p> <p>Élaborer des thèmes/modules, des outils et des matériels de sensibilisation et de formation des groupes spécifiques de la population portant sur l'agriculture familiale.</p> <p>1.2.2.</p> <p>Renforcer les stratégies de prévention et de gestion des risques agricoles et instaurer une nouvelle politique de la gestion foncière en adéquation avec la démographie galopante.</p> <p>1.2.3.</p> <p>Promouvoir un dialogue multipartite permanente pour susciter un engagement politique cohérent et actif avec un financement approprié en appui de l'agriculture familiale.</p> <p>1.2.4.</p> <p>Apporter une assistance technique pour intégrer les pratiques multidimensionnelles de l'agriculture familiale dans les politiques ou stratégies nationales.</p> <p>1.2.5.</p> <p>Généraliser la politique de subvention des semences et faciliter l'acquisition des outils/matériel d'irrigation.</p>




 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>1.3.</p> <p>Gouvernance inclusive et efficace pour améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques axées sur l'agriculture familiale.</p>	<p>1.3.A.</p> <p>Mécanismes de gouvernance, de coordination et de politiques responsables (aux fins de conception, de mise en œuvre et de suivi) avec une participation significative et efficace des agriculteurs familiaux et de leurs organisations en place.</p> <p>1.3.B.</p> <p>Mécanismes de gouvernance facilitant les liens des agriculteurs familiaux avec d'autres secteurs, en particulier avec les politiques sociales, le développement territorial ou rural, les approches paysagères, etc. en place.</p>	<p>1.3.1.</p> <p>Renforcer les capacités des agriculteurs familiaux en particulier des femmes et des jeunes et de leurs organisations, au niveau des compétences d'ordre technique, en matière de plaidoyer, de leadership et de gouvernance.</p> <p>1.3.2.</p> <p>Promouvoir la collaboration par la mise en place et le renforcement des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs, multisectoriels et multipartites.</p> <p>1.3.3.</p> <p>Promouvoir les échanges et la coopération à différents niveaux (collaborations multilatérales, coopération Nord-Sud, Sud-Sud et coopération triangulaire, etc.),</p> <p>1.3.4.</p> <p>Garantir la bonne collaboration des plateformes et la mise à disposition des ressources pour leur fonctionnement efficace et pour la mise en œuvre des politiques et programmes.</p>
<p>1.4.</p> <p>Renforcement de la cohérence et l'intégration entre les politiques et les législations liées à l'agriculture familiale et l'agroécologie.</p>	<p>1.4.A.</p> <p>Renforcement des capacités à élaborer des politiques efficaces et cohérentes à l'appui de l'agriculture familiale et l'agroécologie.</p> <p>1.4.B.</p> <p>Existence et application de cadres politiques cohérents à l'appui de l'agriculture familiale à différents niveaux (de l'échelon national à l'échelon mondial).</p> <p>1.4.C.</p> <p>Engagement financier et des investissements dans la mise en œuvre des cadres législatifs et politiques.</p> <p>1.4.D.</p> <p>Protection du petit producteur et de sa production.</p>	<p>1.4.1.</p> <p>Développer des programmes visant la mise en œuvre des directives et instruments politiques globaux en lien avec l'agriculture familiale.</p> <p>1.4.2.</p> <p>Renforcer et mettre à jour les cadres juridiques et institutionnels pour adapter, prioriser et cibler les interventions et les investissements à l'appui de l'agriculture familiale.</p> <p>1.4.3.</p> <p>Créer un cadre légal et juridique du métier d'agriculteur familial.</p> <p>1.4.4.</p> <p>Renforcer les cadres législatifs et institutionnels et l'engagement financier dans les domaines politiques pertinents de l'agriculture familiale (environnement, biodiversité, le foncier, etc.).</p> <p>1.4.5.</p> <p>Instaurer une Journée Nationale dédiée à l'agriculture familiale.</p> <p>1.4.6.</p> <p>Organiser annuellement la foire nationale agricole et forum producteur.</p>

AXE

2

Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations

Résultats	Produits	Actions indicatives au niveau national
<p>2.1. Engagement actif des jeunes dans l'agriculture familiale, l'économie rurale et les processus de prise de décision.</p>	<p>2.1.A. Existence et mise en place de politiques publiques incitant les jeunes à s'engager dans l'agriculture et ouvrant de nouvelles perspectives pour tirer parti des multiples fonctions de l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.B. Existence de mécanismes inclusifs incitant les jeunes à prendre part aux décisions dans leurs organisations rurales et dans les politiques publiques.</p>	<p>2.1.1 Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de cadres législatifs cohérents pour lutter contre les facteurs négatifs de l'exode rural des jeunes.</p> <p>2.1.2 Promouvoir de stratégies et de programmes publics de diversification socio- économique des zones rurales et des possibilités génératrices de revenus pour les jeunes en vue d'accompagner leur intégration dans l'agriculture familiale et de faciliter le renouvellement des générations dans le secteur.</p> <p>2.1.3 Promouvoir le développement et/ou la réadaptation de mesures incitatives à l'investissement qui autonomisent les jeunes agriculteurs et les autres jeunes entrepreneurs agricoles.</p> <p>2.1.4 Intégrer les compétences agricoles dans les programmes d'éducation pour encourager les jeunes à s'engager dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.5 Promouvoir la participation et le rôle de leadership des jeunes dans les organisations rurales et dans l'élaboration des politiques.</p> <p>2.1.6 Promouvoir le partage des bonnes pratiques, les technologies améliorées et innovantes qui encouragent les jeunes agriculteurs.</p>




 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>2.2.</p> <p>Amélioration de l'accès de la génération future d'agriculteurs familiaux aux ressources naturelles, aux moyens de production, à l'éducation, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.</p>	<p>2.2.A.</p> <p>Existence et mise en place de politiques publiques qui améliorent l'accès des jeunes agriculteurs familiaux aux ressources naturelles et renforcent la sécurité de leurs droits fonciers.</p> <p>2.2.B.</p> <p>Existence et mise en place de mesures politiques qui facilitent l'accès aux biens agricoles, aux services financiers et aux marchés pour les jeunes.</p>	<p>2.2.1.</p> <p>Faciliter les jeunes agriculteurs à accéder aux moyens de production matériels et immatériels (également liés à l'agroécologie et à l'économie solidaire), aux nouvelles technologies adaptables et aux marchés rémunérateurs.</p> <p>2.2.2.</p> <p>Promouvoir le développement et la disponibilité de services financiers inclusifs (fonds directs, taux d'intérêt favorables, etc.) adaptés aux besoins des jeunes agriculteurs familiaux.</p> <p>2.2.3.</p> <p>Fournir un accès suffisant aux connaissances, aux informations et à l'éducation des jeunes dans les zones rurales.</p>
<p>2.3.</p> <p>Amélioration de la capacité des jeunes agriculteurs familiaux en termes de pratiques innovantes qui associent les connaissances spécifiques (traditionnelles) à de nouvelles solutions</p>	<p>2.3.A.</p> <p>Dispense de programmes de développement des compétences techniques et des aptitudes de plaidoyer à destination des jeunes agriculteurs familiaux et de leurs organisations.</p>	<p>2.3.1.</p> <p>Renforcer les capacités des jeunes agriculteurs familiaux à saisir les nouvelles perspectives d'emploi nées des stratégies de diversification professionnelle (entrepreneuriat).</p> <p>2.3.2.</p> <p>Soutenir la collaboration et l'apprentissage entre les générations et au sein de celles-ci (aussi bien à travers des échanges directs que par le biais de services consultatifs renforcés) pour partager les connaissances et les pratiques sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion durable des ressources naturelles et des pratiques de production (biodiversité, agroécologie, résistance aux chocs, etc.) ; • Les activités à valeur ajoutée au niveau de l'exploitation visant à accroître leur autonomie et la possibilité d'améliorer l'accès aux marchés ; • L'innovation durable dans l'agriculture familiale. <p>2.3.3.</p> <p>Renforcer les réseaux et les organisations de jeunes agriculteurs et soutenir leur engagement dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques nationales et locales.</p> <p>2.3.4.</p> <p>Décentraliser les services de l'État chargé de la certification des produits innovants et promouvoir la consommation locale.</p>

AXE

3

Promouvoir l'égalité de genre dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales

● Résultats	● Produits	● Actions indicatives au niveau national
<p>3.1. Engagement actif des femmes rurales dans l'agriculture familiale et l'économie rurale.</p>	<p>3.1.A. Existence de politiques publiques complètes et dédiées qui stimulent l'engagement des femmes dans l'agriculture familiale, leur rôle de leadership, en leur offrant diverses perspectives le long de la chaîne d'approvisionnement pour tirer profit des fonctions multiples de l'agriculture familiale.</p> <p>3.1.B. Mise en place de politiques publiques visant à garantir l'accès aux droits fondamentaux : éducation, santé, alimentation, logement décent, travail et à la protection sociale pour les femmes et leurs enfants au sein de l'agriculture familiale.</p> <p>3.1.C. Initiatives de sensibilisation et de plaidoyer visant à améliorer la compréhension du travail productif des femmes rurales et de leur rôle dans la préservation des semences, des connaissances, de la culture et des traditions locales et ancestrales pour parvenir à leur autonomie économique, politique et sociale.</p>	<p>3.1.1. Promouvoir des synergies dans les politiques, les législations et les programmes pour apporter l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes dans l'agriculture familiale en appliquant les conseils fournis dans les instruments internationaux.</p> <p>3.1.2. Renforcer l'implication des femmes rurales pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et les législations pour garantir l'égalité des chances dans l'agriculture familiale en tenant compte des capacités, des besoins et des aspirations des femmes rurales.</p> <p>3.1.3. Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui favorisent la diversification de l'économie rurale et créent des emplois ruraux et des revenus décents tout en ouvrant les perspectives et les opportunités pour les femmes rurales.</p> <p>3.1.4. Promouvoir des approches qui mobilisent la participation de tous les membres du ménage (approches ménages) pour une meilleure appropriation et durabilité de l'agriculture familiale.</p>

 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>3.2.</p> <p>Amélioration de l'accès des femmes engagées dans l'agriculture familiale aux ressources naturelles, aux moyens de (re-)production, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.</p>	<p>3.2.A.</p> <p>Définition et mise en œuvre de politiques globales visant à améliorer l'accès des femmes aux ressources naturelles, le contrôle de ces ressources et à sécuriser leurs droits fonciers.</p> <p>3.2.B.</p> <p>Existence et mise en place de mesures politiques qui facilitent l'accès aux biens de production, aux services financiers et aux marchés pour les femmes.</p>	<p>3.2.1.</p> <p>Initier des programmes/projets incitatifs des femmes pour accéder aux ressources naturelles et financières.</p> <p>3.2.2.</p> <p>Promouvoir l'accès des agricultrices aux biens de production, aux informations et aux infrastructures de production et de conservation.</p>
<p>3.3.</p> <p>Renforcement de la capacité des agricultrices et de leurs organisations en termes de compétences techniques, de plaidoyer et de leadership pour améliorer leur participation au sein de leurs organisations et des processus d'élaboration des politiques.</p>	<p>3.3.A.</p> <p>Existence de programmes de renforcement des capacités visant à autonomiser les agricultrices en matière de production, de transformation des aliments, de développement d'entreprise, de services financiers et commerciaux.</p> <p>3.3.B.</p> <p>Existence de programmes de développement des capacités visant à autonomiser les femmes et leurs organisations afin de renforcer leurs compétences en planification, plaidoyer et leur participation dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques</p>	<p>3.3.1.</p> <p>Renforcer les capacités des femmes rurales regroupées au sein des OP pour améliorer les pratiques d'approvisionnement, de production, de transformation et de commercialisation des aliments adoptées par les agricultrices ; leurs connaissances, l'innovation, l'esprit d'entreprise, leurs capacités de développement d'entreprise, leurs stratégies de diversification professionnelle, leadership, participation politique, etc.</p> <p>3.3.2.</p> <p>Soutenir les services de conseil et de vulgarisation en milieu rural sensibles à la question de l'égalité hommes-femmes afin d'améliorer l'inclusion des femmes dans les activités menées sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>3.3.3.</p> <p>Renforcer la participation et le rôle de leadership des femmes dans les organisations d'agriculteurs familiaux, les communautés rurales ainsi que dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques.</p>



Résultats



Produits



Actions indicatives au niveau national

3.4.

Réduction de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans l'agriculture familiale et les zones rurales.

3.4.A.

Renforcement de politiques, de programmes et d'institutions visant à prévenir, dénoncer, protéger et permettre l'éradication de la violence à l'encontre des femmes et filles.

3.4.B.

Existence de campagnes de sensibilisation aux effets de la violence de genre sur la vie des femmes rurales.

3.4.1.

Produire des informations, des données statistiques et des études sur la violence à l'encontre des femmes rurales.

3.4.2.

Promouvoir des politiques et des programmes et mettre en place/renforcer des institutions pour prévenir, protéger et aider les femmes et les filles en milieu rural contre toutes les formes de discrimination et de violence.

3.4.3.

Développer les capacités des femmes et des filles en milieu rural et de leurs organisations au sujet de leurs droits économiques, sociaux et politiques.

3.4.4.

Elaborer des campagnes de communication et de sensibilisation :

- Pour promouvoir la contribution des femmes rurales dans l'agriculture familiale et voir la manière dont l'égalité hommes-femmes au foyer, au sein de l'exploitation et de la communauté permet d'éliminer la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ;
- Sur les conséquences de la violence basée sur le genre et sur l'importance de son éradication (dans les différents établissements, comme les écoles ainsi qu'au sein des programmes de formation en milieu rural, dans les médias, etc.).

3.5.

Amélioration des connaissances à partir des expériences réussies de femmes leaders étant parvenues à un changement politique, social, culturel et économique positif en faveur de l'égalité des sexes.

3.5.A.

Mise à disposition d'espaces pour faciliter l'échange des expériences réussies et des mesures qui favorisent et suscitent un changement social, économique et culturel en direction de l'équité entre les sexes

3.5.1.

Soutenir les programmes d'échange (à tous les niveaux) de bonnes pratiques de production et de politiques publiques réussies qui autonomisent les femmes et favorisent l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture familiale.

AXE

4

Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural

● Résultats	● Produits	● Actions indicatives au niveau national
<p>4.1.</p> <p>Amélioration des capacités organisationnelles et de gouvernance des organisations des producteurs engagées dans l'agriculture familiale</p>	<p>4.1.A.</p> <p>Mise à disposition de programmes de renforcement des compétences organisationnelles des agriculteurs familiaux et de leurs organisations au niveau national et local.</p>	<p>4.1.1.</p> <p>Former et renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux à travers les visites d'échange d'expériences, et autres mécanismes avérés pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">• Leurs structures organisationnelles internes, leurs processus de gestion et de gouvernance ;• Leur mobilisation des ressources, leurs compétences en gestion et suivi des projets <p>4.1.1.</p> <p>Instaurer, améliorer et renforcer le dialogue entre les circonscriptions d'agriculteurs familiaux afin de favoriser leur collaboration et leur coopération en interne avec d'autres acteurs.</p>
<p>4.2.</p> <p>Amélioration de l'expertise et de la capacité technique des exploitations familiales et de leurs organisations pour accéder et fournir des services agricoles et non agricoles associés en faveur de moyens de subsistance, de transformation, de commercialisation et de paysages durables.</p>	<p>4.2.A.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations en faveur d'une production durable.</p> <p>4.2.B.</p> <p>Capacité des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à fournir des services de développement d'entreprise pour accéder aux chaînes de valeur, aux marchés et aux financements.</p>	<p>4.2.1.</p> <p>Concevoir et/ou actualiser et vulgariser les documents d'orientation stratégique destinés aux agriculteurs familiaux.</p> <p>4.2.2.</p> <p>Produire et traduire en Kirundi (langue locale) les outils de vulgarisation des techniques agricoles modernes destinés aux agriculteurs familiaux.</p>



4.2.

Amélioration de l'expertise et de la capacité technique des exploitations familiales et de leurs organisations pour accéder et fournir des services agricoles et non agricoles associés en faveur de moyens de subsistance, de transformation, de commercialisation et de paysages durables.

4.2.C.

Capacité des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à accéder aux services sociaux et culturels publics ou à les dispenser directement à leurs membres pour améliorer le bien-être, l'équité et la prospérité.

4.2.D.

Capacité des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à partager les services de vulgarisation, les innovations et les connaissances conventionnelles et d'y associer leurs membres en vue d'améliorer la productivité durable

4.2.3.

Développer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux pour favoriser :

- La gouvernance responsable, la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, la résilience climatique (biodiversité, agroécologie, résistance aux chocs, etc.), la gestion des intrants agricoles (semences, produits phyto, engrais ; etc.) et post récolte;
- Leur capacité en termes de pratiques innovantes qui associent les connaissances spécifiques (traditionnelles) aux nouvelles solutions
- Leur capacité à développer des activités génératrices de revenus, des stratégies de transformation, de logistique et de commercialisation ;
- Leur mise en valeur économique, leur esprit d'entreprise, leur gestion commerciale et financière ;
- Leur recours aux TIC et leur utilisation des informations sur les conditions météorologiques, les coûts de production et les prix ;




4.2.4.

Développer les capacités pour améliorer et faciliter les services de développement d'entreprise proposés par les organisations d'agriculteurs familiaux :

- Développement des capacités d'incubation d'entreprises et des services dispensés dans les organisations d'agriculteurs familiales en vue d'augmenter leurs capacités et leur efficacité ;
- Apprentissage et tutorat des femmes entrepreneures dans un but d'autonomisation des femmes ;
- Formation des jeunes pour soutenir leur inclusion et leur participation effective.
- Facilitation et renforcement de l'accès au financement, y compris aux programmes de garantie, aux fonds renouvelables, au microcrédit et au crédit bancaire formel.

4.2.5.

Mener des recherches-action sur les approches les mieux adaptées au niveau local et les faire adopter par les agences et organisations d'appui.

 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>4.3.</p> <p>Réalisation d'actions collectives par des organisations fortes, transparentes et inclusives à la recherche de solutions.</p>	<p>4.3.A.</p> <p>Engagement des agriculteurs familiaux et de leurs organisations via une action collective pour plaider en faveur de politiques publiques évolutives dont la mise en œuvre reflète leurs besoins et leurs aspirations, et qui communique avec eux de manière ouverte.</p> <p>4.3.B.</p> <p>Promouvoir la reconnaissance et la visibilité des organisations paysannes notamment en éliminant l'incrimination à l'encontre de leurs membres et en prenant des mesures correctives.</p>	<p>4.3.1.</p> <p>Renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance et la conscience de leurs droits, de leurs rôles et de leurs responsabilités pour stimuler leur participation effective et significative dans les processus de prise de décision multipartites ; • Leurs techniques de négociation et de plaider pour s'engager avec succès dans les processus d'élaboration des politiques et dans l'examen des cadres législatifs, etc. ; <p>4.3.2.</p> <p>Développer les capacités à prendre des décisions inclusives au sein des organisations d'agriculteurs familiaux en offrant l'égalité des chances aux femmes et aux hommes, aux jeunes, aux populations autochtones afin d'exprimer leurs idées et d'apporter un leadership ;</p> <p>4.3.3.</p> <p>Développer les capacités pour faire face aux changements climatiques, d'établir le lien avec les programmes gouvernementaux d'atténuation, d'adaptation, de restauration et de résilience et la manière d'élaborer des plans d'aménagement axés sur la résilience climatique.</p>
<p>4.4.</p> <p>Amélioration des capacités ou services en matière de communication, de TIC et diffusion de l'opinion des agriculteurs familiaux.</p>	<p>4.4.A.</p> <p>Services de communication rurale inclusifs à l'appui des politiques et programmes d'agriculture familiale.</p> <p>4.4.B.</p> <p>Amélioration de la communication avec les organisations partenaires, des capacités en matière de TIC et des aptitudes de partage du savoir.</p> <p>4.4.C.</p> <p>Sensibilisation accrue au PANAF-B et à l'opinion des agriculteurs familiaux.</p>	<p>4.4.1.</p> <p>Évaluer les tendances, les besoins et les priorités pour favoriser l'accès aux services inclusifs d'information et de communication dans les zones rurales (médias, canaux, contenu, etc.) dans le cadre des politiques et programmes liés à l'agriculture familiale, y compris par le dialogue politique impliquant les organisations d'agriculteurs familiaux.</p> <p>4.4.2.</p> <p>Fournir l'appui technique aux organisations de producteurs, aux institutions et aux pouvoirs publics, et promouvoir les investissements et les partenariats pour dispenser des services d'information et de communication dédiés à l'agriculture familiale.</p> <p>4.4.3.</p> <p>Elaborer des projets visant à renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux par rapport aux besoins identifiés en communication.</p>



Résultats



Produits



Actions indicatives au niveau national

4.4.

Amélioration des capacités ou services en matière de communication, de TIC et diffusion de l'opinion des agriculteurs familiaux.

4.4.A.

Services de communication rurale inclusifs à l'appui des politiques et programmes d'agriculture familiale.

4.4.B.

Amélioration de la communication avec les organisations partenaires, des capacités en matière de TIC et des aptitudes de partage du savoir.

4.4.C.

Sensibilisation accrue au PANAF-B et à l'opinion des agriculteurs familiaux.

4.4.4

Elaborer des plans de communication participative pour sensibiliser à la DNUAF et le PANAF-B et mieux cibler les organisations d'agriculteurs familiaux, y compris les partenariats avec notamment les organisations agricoles familiales, les institutions rurales et les médias communautaires.



AXE

5

Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux

Résultats	Produits	Actions indicatives au niveau national
<p>5.1.</p> <p>Amélioration du niveau de vie et réduction de la vulnérabilité des ménages via l'accès à la protection sociale, aux services et aux biens publics pour les exploitations familiales, en particulier pour les jeunes, les femmes et leurs communautés.</p>	<p>5.1.A.</p> <p>Accès aux systèmes de protection sociale fondés sur les droits de l'homme qui traitent les multiples vulnérabilités tout en améliorant la résilience des agriculteurs familiaux et de leurs communautés.</p> <p>5.1.B.</p> <p>Amélioration de l'accès des agriculteurs familiaux et de leurs communautés aux services de base, notamment aux services destinés aux enfants et à leur éducation.</p>	<p>5.1.1.</p> <p>Promouvoir l'expansion et la mise à l'échelle des interventions de protection sociale (retraites sociales contributives et non contributives, assurance santé, éducation, etc.) en adoptant l'approche fondée sur les droits de l'homme.</p> <p>5.1.2.</p> <p>Promouvoir et renforcer les services financiers adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux (vulgarisation, formation, transferts monétaires, microcrédit, capital de départ, assurance), garantir un accès inclusif à ces services et mettre en place des programmes d'éducation financière (Crédits subventionnés, Fonds de garantie, assurance agricole, taux d'intérêt spécial pour l'agriculture, fonds de garantie pour les pertes liées aux effets du changement climatique, etc.</p> <p>5.1.3.</p> <p>Promouvoir une politique des investissements capables de fournir les biens et les services nécessaires aux agriculteurs familiaux (assainissement, infrastructures, énergie, eau potable etc.) et dans le développement humain.</p> <p>5.1.4.</p> <p>Développer un cadre juridique favorisant la mobilisation et l'action des groupements d'autopromotion et groupements financiers communautaires.</p> <p>5.1.5.</p> <p>Promouvoir et développer des activités non agricoles pour diversifier les sources de revenus et fournir des services vitaux aux agriculteurs familiaux.</p>



Résultats



Produits



Actions indicatives au niveau national

5.2.

Amélioration de l'accès et du contrôle des ressources naturelles et des biens de production pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les jeunes et les femmes, les autochtones et les personnes dépourvues de terre.

5.2.A.

Existence et mise en place de politiques publiques et de cadres juridiques qui garantissent les droits et améliorent l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources naturelles, leur contrôle de ces ressources et renforcent la sécurité de leurs droits fonciers.

5.2.B.

Définition et mise en œuvre de politiques publiques qui facilitent et améliorent l'accès des agriculteurs familiaux aux biens de production tout en augmentant leur productivité et en renforçant leurs capacités de transformation et de commercialisation.

5.2.C.

Élaboration et mise en place de services financiers adaptés aux agriculteurs familiaux et à leurs communautés.

5.2.1.

Promouvoir l'analyse, l'amélioration et la mise en œuvre des cadres politiques et réglementaires pour garantir l'accès et la sécurité foncière des agriculteurs familiaux en ce qui concerne les ressources naturelles (eau, ressources génétiques, ressources forestières, systèmes aquatiques, nutriments, énergie) par la mise en œuvre progressive et le recours aux directives et instruments internationaux pertinents.

5.2.2.

Promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques, de cadres réglementaires et d'investissements responsables pour accroître l'accès aux biens de production (équipement, infrastructure et technologies à faible coefficient de main d'œuvre) tout en améliorant la productivité des agriculteurs familiaux.

5.2.3.

Actualiser ou élaborer les schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire pour protéger les terres cultivables contre l'envahissement des villes et centres urbains.

5.3.

Amélioration de la résilience et de la viabilité économique des agriculteurs familiaux grâce à l'adoption de pratiques et d'innovations de production durables et diversifiées, et accès à des régimes alimentaires variés et nutritifs.

5.3.A.

Capacités de production (connaissances et pratiques) des agriculteurs familiaux qui améliorent la diversification et renforcent l'efficacité pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.

5.3.B.

Mise en place de programmes incitant à la mise à disposition et à la consommation d'aliments locaux et nutritifs.

5.3.C.

Existence de programmes et d'investissements spécifiques traitant les multiples risques et vulnérabilités auxquels les agriculteurs familiaux sont confrontés.

5.3.1.




Développer les capacités des agriculteurs familiaux en fonction de l'évaluation des besoins afin d'accroître l'application de solutions techniques et innovantes pour adopter et passer de la subsistance vulnérable à de nouvelles pratiques durables telles que l'agroécologie ; pour relever leurs défis de production et de commercialisation et réduire leur dépendance aux intrants externes tout en améliorant l'efficacité et la viabilité économique.




5.3.2.

Promouvoir les programmes de renforcement des capacités en matière de nutrition et d'alimentation saine destinés aux agriculteurs familiaux.

5.3.3.

Développer et renforcer les mécanismes de gestion des risques de catastrophe pour les agriculteurs, y compris les systèmes communautaires de surveillance, et soutenir l'intégration des aspects de sécurité alimentaire et de nutrition dans ces mécanismes.

 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>5.3.</p> <p>Amélioration de la résilience et de la viabilité économique des agriculteurs familiaux grâce à l'adoption de pratiques et d'innovations de production durables et diversifiées, et accès à des régimes alimentaires variés et nutritifs.</p>	<p>5.3.D.</p> <p>Existence de programmes spécifiques visant à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et à réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.</p>	<p>5.3.4.</p> <p>Créer des systèmes d'assurance spécifiques pour aider les agriculteurs familiaux en cas de catastrophes naturelles liées au changement climatique.</p> <p>5.3.5.</p> <p>Promouvoir les programmes de renforcement des capacités des agriculteurs familiaux en matière de mise en marchés de leurs productions et la mise en place des mesures incitatives pour la consommation des produits locaux sains.</p> <p>5.3.6.</p> <p>Promouvoir des activités génératrices de revenus pour les vulnérables et les accompagner dans les activités d'épargne et crédits communautaires et envisager des réserves en céréales de secours pour faire face aux catastrophes et aléas climatiques</p>
<p>5.4.</p> <p>Amélioration de l'accès des exploitations familiales aux marchés en garantissant une participation accrue et une rémunération adéquate, et ouverture des perspectives génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes.</p>	<p>5.4.A.</p> <p>Existence des mécanismes adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux qui créent et favorisent les (nouveaux) marchés tout en garantissant un prix équitable, une demande continue et structurée à l'égard de leurs produits et en favorisant le lien direct avec le consommateur.</p> <p>5.4.B.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux à diversifier leurs activités dans les exploitations et à l'extérieur en vue d'accéder à de nouvelles sources de revenus.</p>	<p>5.4.1.</p> <p>Promouvoir le développement de cadres politiques et de modèles d'architecture institutionnelle qui favorisent l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés équitables, stables et transparents pour assurer une rémunération adéquate de leur travail et de leurs investissements.</p> <p>5.4.2.</p> <p>Faciliter les partenariats novateurs pour garantir la demande continue et structurée à l'égard des produits et services des agriculteurs familiaux à travers les programmes et procédures d'approvisionnement institutionnels (par exemple à destination des établissements publics, de l'aide alimentaire et de l'alimentation scolaire).</p> <p>5.4.3.</p> <p>Promouvoir les programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations au niveau des techniques traditionnelles de conservation des aliments dans les zones rurales et de valorisation des produits locaux par l'intermédiaire de la transformation agroalimentaire et un système local reconnu de certification.</p> <p>5.4.4.</p> <p>Valoriser l'investissement responsable pour et par les agriculteurs familiaux ainsi que les activités de renforcement de leurs capacités qui permettent de combiner activités agricoles et non agricoles et donc de mieux diversifier leurs sources de revenus.</p>

 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>5.4.</p> <p>Amélioration de l'accès des exploitations familiales aux marchés en garantissant une participation accrue et une rémunération adéquate, et ouverture des perspectives génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes.</p>	<p>5.4.A.</p> <p>Existence des mécanismes adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux qui créent et favorisent les (nouveaux) marchés tout en garantissant un prix équitable, une demande continue et structurée à l'égard de leurs produits et en favorisant le lien direct avec le consommateur.</p> <p>5.4.B.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux à diversifier leurs activités dans les exploitations et à l'extérieur en vue d'accéder à de nouvelles sources de revenus.</p>	<p>5.4.5.</p> <p>Promouvoir le dialogue avec les différentes entités du secteur privé (petites et moyennes entreprises, industries, etc.).</p> <p>5.4.6.</p> <p>Promouvoir et Structurer, à travers les coopératives, des chaînes des valeurs agricoles à visés commerciales pour améliorer les revenus des agriculteurs familiaux</p> <p>5.4.7.</p> <p>Développer un vaste programme d'électrification rural pour impulser une dynamique de diversification des activités génératrices de revenus des agriculteurs familiaux.</p>






AXE

6

Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat

Résultats	Produits	Actions indicatives au niveau national
<p>6.1.</p> <p>Positionnement des agriculteurs familiaux au cœur d'une gestion et d'une utilisation durables et responsables des ressources naturelles avec un meilleur accès aux biens et aux services de production.</p>	<p>6.1.A.</p> <p>Existence de politiques publiques qui améliorent et sécurisent l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources naturelles et leur utilisation.</p> <p>6.1.B.</p> <p>Mise à disposition et accessibilité de services financiers bien adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux.</p> <p>6.1.C.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre de programmes qui incitent les agriculteurs familiaux à accéder à l'utilisation des technologies durables et adaptées à l'échelon national.</p>	<p>6.1.1.</p> <p>Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, de cadres législatifs et organisationnels qui améliorent les droits des agriculteurs familiaux à utiliser, gérer et contrôler les ressources naturelles (eau, terre, ressources génétiques, ressources forestières, systèmes aquatiques, écologiques, nutriments, énergie) en appliquant les conseils prévus dans les instruments et directives internationales en vigueur.</p> <p>6.1.2.</p> <p>Renforcer les capacités de tous les acteurs pour une compréhension commune de l'agroécologie et l'engagement concret des acteurs à en faire la promotion.</p> <p>6.1.3.</p> <p>Promouvoir le développement et la diffusion de systèmes financiers y compris les systèmes financiers endogènes dans les limites tracées par la banque centrale et spécifiques à l'agriculture familiale qui réduisent les risques financiers, permettent de les partager et de réduire les coûts de transaction sur la base de partenariats novateurs et d'une coopération entre les agriculteurs familiaux, leurs organisations, les coopératives et les établissements financiers publics et privés.</p>
<p>6.2.</p> <p>Adoption par les agriculteurs familiaux des pratiques agroécologiques pour une transition vers une agriculture durable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et atténuer les changements climatiques.</p>	<p>6.2.A.</p> <p>Existence de politiques et de programmes publics qui soutiennent la transition des agriculteurs familiaux vers une agriculture plus durable permettant la conservation et le renouvellement des ressources naturelles.</p>	<p>6.2.1.</p> <p>Soutenir la mise en œuvre et l'utilisation des instruments internationaux et nationaux et des recommandations au travers de mécanismes de gouvernance inclusifs.</p>

 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>6.2.</p> <p>Adoption par les agriculteurs familiaux des pratiques agroécologiques pour une transition vers une agriculture durable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et atténuer les changements climatiques.</p>	<p>6.2.B.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux à innover et à accroître la productivité de manière durable.</p>	<p>6.2.2.</p> <p>Actualiser les politiques publiques, des stratégies et des cadres législatifs qui favorisent la production agricole durable à partir d'une utilisation efficace et d'une gestion durable des ressources naturelles, et contribuer à la restauration des fonctions et services écosystémiques (conservation, protection et amélioration de la base de ressources naturelles).</p> <p>6.2.3.</p> <p>Promouvoir des pratiques agricoles innovantes et intégrées afin d'augmenter la productivité de manière durable tout en optimisant la diversité des espèces et des ressources génétiques (y compris la valorisation des variétés locales et de variétés primitives et l'intégration des espèces négligées et sous-utilisées sur les exploitations), en réduisant le recours aux intrants externes, en favorisant l'efficacité et l'atténuation des changements climatiques également via des services de vulgarisation et de conseil fournis par et pour les agriculteurs familiaux.</p>
<p>6.3.</p> <p>Développement d'un environnement de marché inclusif, promotion de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et d'une nourriture diversifiée et nutritive pour contribuer à des systèmes alimentaires plus durables.</p>	<p>6.3.A.</p> <p>Existence de politiques publiques et d'investissements qui soutiennent les infrastructures des marchés locaux et de stockage en faveur des agriculteurs familiaux.</p> <p>6.3.B.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux (connaissances et pratiques) sur les activités à valeur ajoutée et les stratégies de commercialisation.</p>	<p>6.3.1.</p> <p>Promouvoir le développement de cadres politiques et de modèles d'architecture institutionnelle et d'infrastructures (normalisation des hangars et d'autres outils de conservations, conditionnement et de commercialisation) qui favorisent le développement des marchés nationaux et locaux pour les agriculteurs familiaux en vue de fournir des aliments nutritifs et diversifiés pour tous.</p> <p>6.3.2.</p> <p>Fournir un cadre institutionnel propice à promouvoir les liens directs entre agriculteurs familiaux et consommateurs dans les zones rurales et urbaines afin de maximiser leur potentiel d'accès bénéfique aux marchés fiables et rémunérateurs.</p> <p>6.3.3.</p> <p>Promouvoir le développement de supports et d'actions spécifiques de sensibilisation des consommateurs urbains et ruraux aux produits locaux et à la dimension culturelle de la production alimentaire.</p>



Résultats



Produits



Actions indicatives au niveau national

6.4.

Chaîne de valeur inclusive et équitable dotée de meilleures conditions pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les femmes, les jeunes et leurs organisations

6.4.A.

Existence de politiques publiques et d'un cadre réglementaire qui renforcent la transparence des marchés pour les agriculteurs familiaux.

6.4.B.

Existence de cadres politiques et institutionnels dont les dispositions contractuelles donnent aux agriculteurs familiaux la possibilité de participer de manière juste et équitable à la chaîne de valeur.

6.4.1.

Promouvoir les conditions d'accès aux marchés plus favorables aux agriculteurs familiaux en fournissant en temps utile des informations pertinentes au niveau local, des prix équitables et transparents pour garantir une rémunération adéquate de leur travail et de leurs investissements.

6.4.2.

Mettre en place des politiques et des modèles d'architecture institutionnelle, y compris des partenariats innovants (également avec le secteur privé) liés au fonctionnement de la chaîne de valeur pour permettre aux agriculteurs familiaux, en particulier aux femmes, aux jeunes et à leurs organisations d'exercer un rôle efficace et équitable dans la conception et la mise en œuvre des dispositions contractuelles.

6.4.3.

Instaurer un système d'information sur les marchés existants par la création des structures relais sur les collines en amont et en aval.

6.4.4.

Promouvoir le respect des normes le long de la chaîne de valeurs afin d'inciter la consommation des produits locaux et d'être compétitif sur le marché extérieur.

6.4.5.




Encourager les agriculteurs familiaux à s'organiser en groupements pré-coopératifs et en coopératives pour améliorer leurs capacités de négociation.

AXE

7

Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture

Résultats	Produits	Actions indicatives au niveau national
<p>7.1.</p> <p>Amélioration des synergies entre les systèmes de production (pêche, aquaculture, foresterie, cultures, bétail) et de la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques par les agriculteurs familiaux.</p>	<p>7.1.A.</p> <p>Mise en œuvre de politiques publiques et de mesures juridiques qui incitent à la diversité et à la complémentarité des pratiques de production garantissant et favorisant une gestion dynamique des ressources génétiques.</p> <p>7.1.B.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux (connaissances et pratiques) en matière de planification et de gestion de la diversité des écosystèmes.</p>	<p>7.1.1.</p> <p>Mettre en place des politiques publiques et des dispositions légales en faveur des agriculteurs familiaux pour conserver, utiliser durablement, échanger et gérer la biodiversité (y compris les semences indigènes, les variétés paysannes, les variétés, les espèces négligées et sous utilisées qui sont en disparition en vue de promouvoir l'agriculture familiale à travers des institutions de recherche).</p> <p>7.1.2.</p> <p>Soutenir et développer les capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations (également par le biais d'échanges directs, d'écoles pratiques d'agriculture) en matière d'échange et de partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de gestion durable des agroécosystèmes (entre autres arboretum) et des paysages.</p> <p>7.1.3.</p> <p>Concevoir des stratégies de collecte, de conservation et de recyclage de l'eau.</p>
<p>7.2.</p> <p>Renforcement des diverses fonctions de l'agriculture familiale qui favorisent l'innovation sociale, la diversification des perspectives d'emploi, améliorent les liens interdépendants entre les zones rurales et urbaines et produisent des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société.</p>	<p>7.2.A.</p> <p>Politiques publiques et cadres institutionnels qui favorisent l'agriculture familiale multifonctionnelle en vue de produire des avantages sociaux.</p> <p>7.2.B.</p> <p>Mise en œuvre de programmes publics qui reconnaissent et valorisent le rôle de l'agriculture familiale dans le renforcement de l'identité culturelle, le maintien, le renouvellement et le transfert des connaissances et du patrimoine culturel matériel et immatériel.</p>	<p>7.2.1.</p> <p>Promouvoir le développement des mesures incitatives et des cadres institutionnels en faveur de l'agriculture familiale afin de remplir les divers rôles et fonctions au niveau du développement des territoires.</p> <p>7.2.2.</p> <p>Valoriser les politiques publiques qui préservent les cultures et encouragent les services ruraux inclusifs (agriculture sociale, réinsertion sociale des groupes marginalisés et minoritaires, promotion de l'éducation à l'alimentation saine et nutritive).</p>

 Résultats	 Produits	 Actions indicatives au niveau national
<p>7.2.</p> <p>Renforcement des diverses fonctions de l'agriculture familiale qui favorisent l'innovation sociale, la diversification des perspectives d'emploi, améliorent les liens interdépendants entre les zones rurales et urbaines et produisent des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société.</p>	<p>7.2.C.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre de politiques publiques en faveur du développement des territoires avec l'accroissement des liens interdépendants entre milieux rural et urbain.</p>	<p>7.2.3.</p> <p>Promouvoir des politiques de développement de l'approche territoriale intégrée pour accroître les liens d'interdépendance entre zones rurales et urbaines et pour renforcer le rôle des agriculteurs familiaux dans la conservation des modes de vies dynamiques (par exemple, via l'agrotourisme, les loisirs, les activités sportives, les événements culturels, la consommation de spécialités locales et traditionnelles, etc.).</p> <p>7.2.4.</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs, les consommateurs et leurs organisations (également par le biais d'échanges directs) en matière d'habitudes alimentaires adaptées d'un point de vue culturel qui intègrent et renforcent l'équilibre entre alimentation moderne et traditionnelle et favorisent la production et la consommation d'aliments sains et nutritifs.</p> <p>7.2.5.</p> <p>Développer la dimension sociale de l'agriculture familiale qui maintient la cohésion, l'esprit de solidarité, la souveraineté alimentaire, l'équilibre nutritionnel.</p>
<p>7.3.</p> <p>Existence de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes qui mettent en avant les services et les biens de l'agriculture familiale multifonctionnelle intégrés et construits sur les ressources fournies localement.</p>	<p>7.3.A.</p> <p>Existence de cadres institutionnels cohérents, de réglementations adéquates et d'infrastructures appropriées pour développer des perspectives économiques et des marchés en faveur de produits, de biens et de services qualifiés et socialement durables issus de la nature multidimensionnelle de l'agriculture familiale.</p> <p>7.3.B.</p> <p>Existence des mécanismes de conservation des produits et des pratiques traditionnels qui accroissent et renforcent les liens avec les demandes des consommateurs.</p>	<p>7.3.1.</p> <p>Mettre en place les cadres institutionnels, les réglementations et les infrastructures qui favorisent les perspectives économiques et les marchés pour de nouveaux produits, biens et services en permettant aux agriculteurs familiaux de conserver et de réinvestir la valeur ajoutée dans leur unité de production pour stimuler le développement des territoires.</p> <p>7.3.2</p> <p>Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour le changement des mentalités, en valorisant l'agriculture familiale comme un secteur d'avenir ;</p> <p>7.3.3.</p> <p>Instaurer un système de consultation à la base, garantissant l'inclusion et la participation active des producteurs agricoles dans les décisions stratégiques</p>



INDICATEURS DE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU BURUNDI

6

Indicateurs de résultats **AXE I**

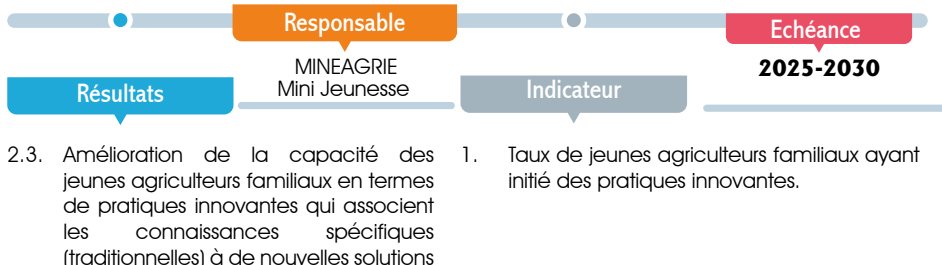
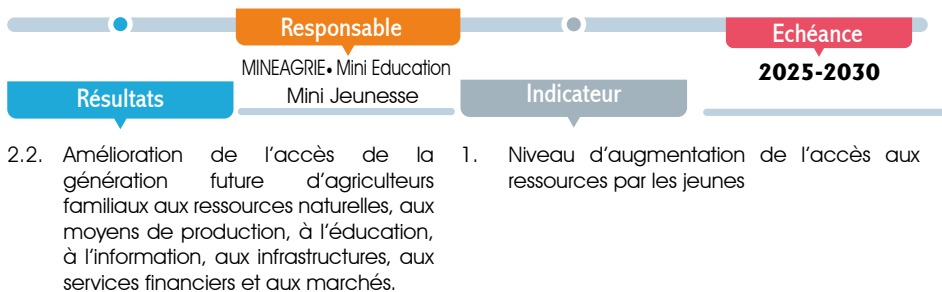
Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

Responsable		Echéance	
MINEAGRIE		2025-2030	
Résultats		Indicateur	
1.1. Mise à disposition de données et de preuves fiables, rapides et pertinentes au niveau national et décentralisé sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale afin d'éclairer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques à tous les niveaux.		1. Une Base de données digitalisée sur tous les aspects de l'agriculture familiale (sur la production de l'élevage, production agricole, investissements en AF, marchés, résultats de la recherche, etc.). 2. Un centre d'information et de documentation sur l'AF au Burundi fonctionnel.	

Indicateurs de résultats **AXE 2**

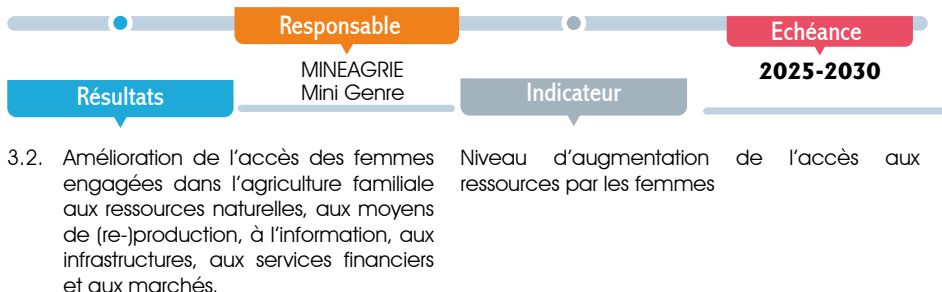
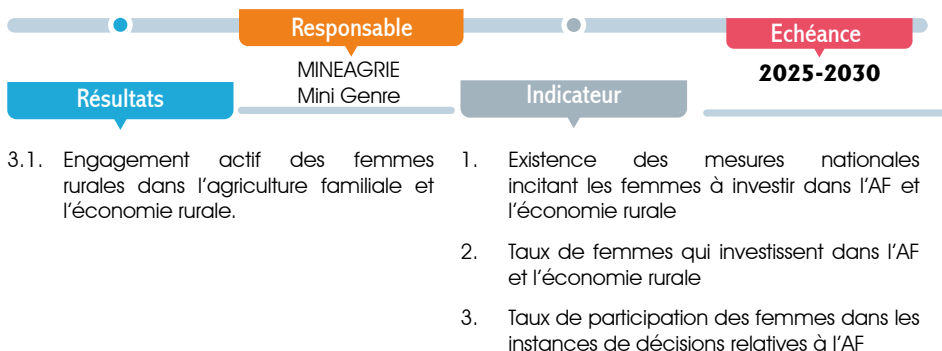
Transversal. Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations

Responsable		Echéance	
MINEAGRIE Mini Jeunesse		2025-2030	
Résultats		Indicateur	
2.1. Engagement actif des jeunes dans l'agriculture familiale, l'économie rurale et les processus de prise de décision.		1. Existence des mesures nationales incitant les jeunes à investir dans l'AF et l'économie rurale 2. Taux de jeunes qui investissent dans l'AF et l'économie rurale 3. Taux de participation des jeunes dans les instances de décisions relatives à l'AF	



Indicateurs de résultats **AXE 3**

Transversal. Promouvoir l'égalité de genres dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales





- 3.3. Renforcement de la capacité des agricultrices et de leurs organisations en termes de compétences techniques, de plaidoyer et de leadership pour améliorer leur participation au sein de leurs organisations et des processus d'élaboration des politiques.
- Taux de femmes agriculteurs familiaux ayant initié des pratiques innovantes.



- 3.4. Réduction de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans l'agriculture familiale et les zones rurales.
- Taux de réduction des violences faites aux femmes et aux filles dans l'agriculture familiale

Indicateurs de résultats **AXE 4**

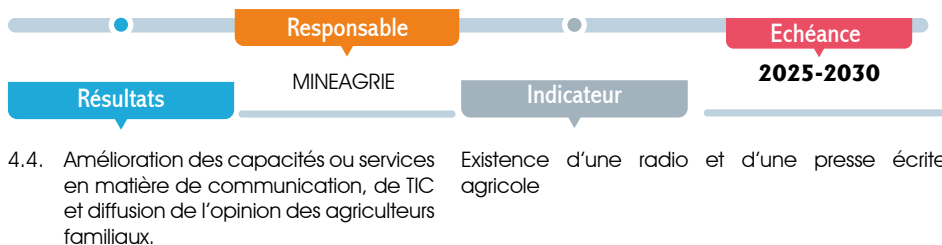
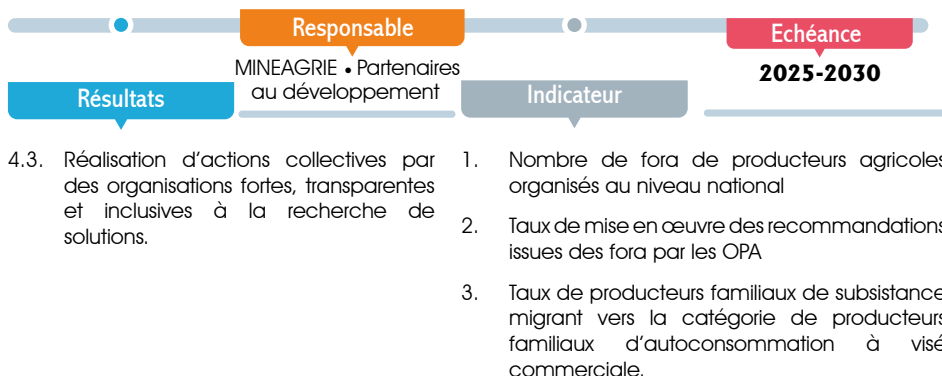
Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural



- 4.1. Amélioration des capacités organisationnelles et de gouvernance des organisations des producteurs engagées dans l'agriculture familiale
- Taux de satisfaction des membres des OPA et de la communauté sur les services rendus par ces dernières.

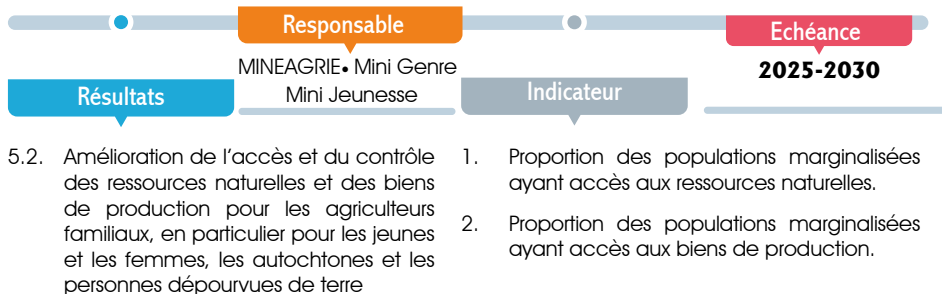
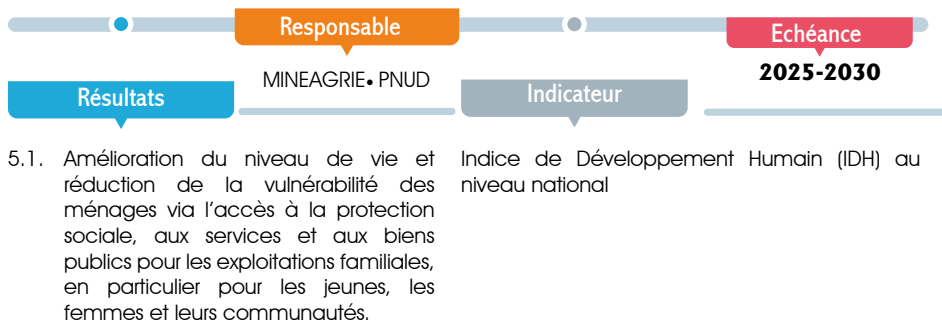


- 4.2. Amélioration de l'expertise et de la capacité technique des exploitations familiales et de leurs organisations pour accéder et fournir des services agricoles et non agricoles associés en faveur de moyens de subsistance, de transformation, de commercialisation et de paysages durables.
- Taux d'augmentation de la production des agriculteurs familiaux



Indicateurs de résultats **AXE 5**

Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux



	Responsable		Echéance
	MINEAGRIE • Partenaires au développement		2025-2030
Résultats		Indicateur	
5.3. Amélioration de la résilience et de la viabilité économique des agriculteurs familiaux grâce à l'adoption de pratiques et d'innovations de production durables et diversifiées, et accès à des régimes alimentaires variés et nutritifs.		1. Niveau d'adoption des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques 2. Niveau d'évolution du Score de Diversité Alimentaire Moyen (SDAM)	

	Responsable		Echéance
	MINEAGRIE • Partenaires au développement		2025-2030
Résultats		Indicateur	
5.4. Amélioration de l'accès des exploitations familiales aux marchés en garantissant une participation accrue et une rémunération adéquate, et ouverture des perspectives génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes.		Type de produits agricoles familiaux disposants des comptoirs de vente formels.	

Indicateurs de résultats **AXE 6**

Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat

	Responsable		Echéance
	MINEAGRIE • MINFIN Partenaires au développement		2025-2030
Résultats		Indicateur	
6.1. Positionnement des agriculteurs familiaux au cœur d'une gestion et d'une utilisation durables et responsables des ressources naturelles avec un meilleur accès aux biens et aux services de production.		Taux d'évolution d'agriculteurs familiaux ayant accès aux services financiers	

	Responsable		Echéance
	MINEAGRIE • Partenaires au développement		2025-2030
Résultats		Indicateur	
6.2. Adoption par les agriculteurs familiaux des pratiques agroécologiques pour une transition vers une agriculture durable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et atténuer les changements climatiques.		Evolution de l'indice de caractérisation de la transition agroécologique (CAET) Niveau d'évolution de l'indice de performance de la transition agroécologie	



6.3. Développement d'un environnement de marché inclusif, promotion de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et d'une nourriture diversifiée et nutritive pour contribuer à des systèmes alimentaires plus durables.

Indicateur : Nombre de nouvelles unités de production et de transformation des produits agricoles disposant de certificats de normalisation



6.4. Chaîne de valeur inclusive et équitable dotée de meilleures conditions pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les femmes, les jeunes et leurs organisations, ce qui encourage la diversification et la disponibilité d'aliments nutritifs.

Indicateur : Nombre de mesures protégeant les producteurs des différentes filières agricoles

Indicateurs de résultats **AXE 7**

Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture



7.1. Amélioration des synergies entre les systèmes de production (pêche, aquaculture, foresterie, cultures, bétail) et de la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques par les agriculteurs familiaux.

Indicateur : Nombre de nouveaux réseaux regroupant les producteurs agricoles et les environnementalistes



7.2. Renforcement des diverses fonctions de l'agriculture familiale qui favorisent l'innovation sociale, la diversification des perspectives d'emploi, améliorent les liens interdépendants entre les zones rurales et urbaines et produisent des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société.

Nombre de nouveaux contrats formels entre les coopératives agricoles et les marchés urbains
 Nombre d'emplois temps plein créés par les services de l'agriculture familiale



7.3. Existence de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes qui mettent en avant les services et les biens de l'agriculture familiale multifonctionnelle intégrés et construits sur les ressources fournies localement.

Nombre de nouveaux produits agricoles mis sur le marché suite aux techniques de transformation, conservation, etc.





Mise en place du comité technique de pilotage

La mise en œuvre du PANAF-B relève du MINEAGRIE principalement mais aussi nécessite l'implication d'autres acteurs notamment les autres ministères, les différents partenaires au développement, chacun dans son domaine d'intervention.

Pour coordonner cette mise en œuvre participative, il sera nécessaire de mettre en place un comité technique de pilotage au niveau national sous la responsabilité du Secrétaire permanent en charge de l'Agriculture et de l'Élevage au MINEAGRIE avec deux adjoints issus de la FAO et du FIDA. Le secrétariat sera co-assuré par la direction ayant la promotion des filières agricoles dans ses attributions ainsi que l'INADES-Formation Burundi qui a assuré le secrétariat technique dans le processus d'élaboration du PANAF-B. Les membres de ce comité de pilotage proviendront des institutions publiques, des agences des systèmes des nations unies, des partenaires Multi/bilatéraux et des ONG nationales/internationales, secteurs privés et seront désignés par le Ministre ayant l'Agriculture et l'élevage dans ses attributions.

Au niveau Provincial et communal, ce comité aura ses points focaux qui sont les responsables de service Statistiques et Information Agricole à ces deux niveaux ainsi qu'un représentant de l'une des organisations qui siègent dans le comité technique de pilotage et qui sont actives dans les provinces respectives. De manière Opérationnelle, le chef de service statistique et information agricole de chaque province sera chargé de compiler les informations relatives à la mise en œuvre du PANAF-B en provenance des communes respectives pour alimenter la base de données nationale.

Mission et fonctionnement du comité technique de pilotage

Une réunion ordinaire sera tenue par semestre, préférentiellement au mois de juillet et janvier. A chaque fois, il sera question de partager le rapport d'évaluation du semestre écoulé et partager/valider la planification du semestre suivant.

Le comité de pilotage sera chargé de :

- Coordonner, suivre et évaluer la dynamique de la mise en œuvre du PANAF-B ;
- Partager les rapports régulièrement sur le niveau de mise en œuvre du PANAF-B avec le comité de pilotage international de la décennie ;
- Mobiliser et sensibiliser les partenaires pour qu'ils s'en approprient, s'en inspirent dans la préparation et la mise en œuvre de leurs projets ;
- Mobiliser les ressources de fonctionnement auprès des différents partenaires. Ces ressources couvriront entre le fonctionnement du comité technique de

pilotage comme la prise en charge des réunions, la formation des points focaux, le suivi de leur prestation, le rapportage, l'acquisition des outils et équipements ainsi que tout autre bien ou service nécessaire pour l'accomplissement de la mission du comité de pilotage de ce PANAF-B.

Mise en œuvre

De façon globale, ce PANAF-B servira d'outil de mobilisation de fonds pour sa mise en œuvre. Les fonds pourront ainsi provenir :

- ✓ Du budget général de l'Etat du Burundi alloué au secteur agricole ccc
- ✓ D'autres actions seront exécutées sous forme de projet sur financement mobilisées par l'un ou l'autre acteur
- ✓ D'autres actions seront réalisées à travers l'exécution des projets et programmes en cours et à venir;

Les organisations bénéficiaires de financement mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du PANAF-B seront instruits de partager les rapports avec le comité de pilotage. De même, le ministère donnera des instructions à l'ensemble des acteurs au développement œuvrant dans le secteur agricole, pour s'en approprier à travers leur planification et rapportage.

Planification

Etant donné que l'Agriculture Familiale occupe la quasi-totalité des activités agricoles au Burundi, il est indispensable que le MINEAGRIE tienne compte de ce PANAF-B dans la préparation des PTBA et cela à chaque exercice budgétaire. Il en est de même des partenaires au développement œuvrant dans le secteur agricole.

Suivi et Evaluation

Les indicateurs sont définis dans ce PANAF-B. Un autre travail de conception des outils de collecte de données sera réalisé. Ces outils seront diffusés aux points focaux provinciaux et communaux ainsi que le matériel jugé nécessaire pour l'accomplissement de cette responsabilité.

En plus de la compilation des données de terrain par les points focaux provinciaux, au sein du comité de pilotage, des responsabilités de suivi par axe seront attribuées. Au moins deux membres en fonction de leur domaine d'intervention seront responsables de suivre, documenter et rapporter les réalisations relatives à l'axe de manière globale (au-delà de leurs organisations d'origine). Ces responsables de suivi des axes seront appelés « Référents thématiques ».

Les points focaux et les référents thématiques sont chargés de fournir des informations qui vont alimenter les échanges et les recommandations du comité de pilotage. Ainsi, ils seront appelés à partager les données à leur disposition au moins 15 jours avant la date de tenue de la réunion du Comité Technique de pilotage.



REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

8

1. FAO et FIDA (2019). Plan d'Action Global sur Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale 2019-2028.
2. Gouvernement du Burundi (2023). Vision du Burundi, Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060.
3. Plan National de Développement (PND) Révisé 2018-2027.
4. MINEAGRIE (2020). Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et de l'Elevage (DOPEAE).
5. MINEAGRIE (2014). Rapport sur les Etats Généraux de l'Agriculture, édition 2014.
6. MINEAGRIE (juin 2023). Lettre d'accord du MINEAGRIE pour réaliser l'Etude sur la plus-value et les limites de l'agriculture familiale versus commerciale au Burundi.
7. GPA/ADIP, MINEAGRIE et al. (2023). Etude sur la plus-value et les limites de l'agriculture familiale versus commerciale au Burundi.
8. MINEAGRIE et al. (2014, 2017, 2018 et 2019). Rapports des forums nationaux paysans.
9. MINEAGRIE et al. (2025). Rapports des conférences des concertations des acteurs Etatiques et Non gouvernementaux de collecte des données pour élaborer le Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale au Burundi PANAF-B).
10. Nations Unies (2015). Objectifs de Développement Durable 2015-2030.
11. MINEAGRIE (Septembre 2024). Rapport de la commission technique sur la mise en œuvre de la DNUAF 2019-2028 au Burundi.
12. MINEAGRIE (Décembre 2024). Lettre de nomination du Comité Technique de Travail d'élaboration du Plan d'Action National de l'Agriculture Familiale au Burundi.
13. FAO et FIDA (2019). Guide à l'intention de tous les acteurs souhaitant participer aux activités et événements de la Décennie de l'agriculture familiale.
14. CIRAD (2013): Les agricultures familiales du monde.
15. Politique et Stratégie du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, 2023-2027
16. Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Mars 2022 : Rapport d'enquête nationale sur la situation nutritionnelle et de mortalité au Burundi.
17. Politiques Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Paysannerie dans la communauté de l'Afrique de l'Est,7-Burundi, Décembre 2014.
18. PANA Burundi, 2007.
19. République du Burundi, Décret N° 100/032 du 27 mars 2025 portant publication des résultats préliminaires du Recensement Général de la Population de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi, édition 2024 (RGPHAE 2024).
20. MINEAGRIE, Stratégie Agricole Nationale « SAN » 2018-2027.
21. Cadre de Programmation Pays, FAO 2024-2027.

